

Mariemont à l'heure des ducs de Bourgogne

26.09.2015 10.01.2016



Musée royal de Mariemont Établissement scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Commissaire de l'exposition: Gilles DOCQUIER Rédaction des notices: Jean-Marie CAUCHIES et Gilles DOCQUIER

Infographie et carte: Justine Periaux Traitement de l'image: Michel Lechien

Provenance des illustrations: J.SCHOONJANS, J.-L.HUENS (ill.)

Nos Gloires, Tômes III, Bruxelles, 1954 sauf pages 31 et 74

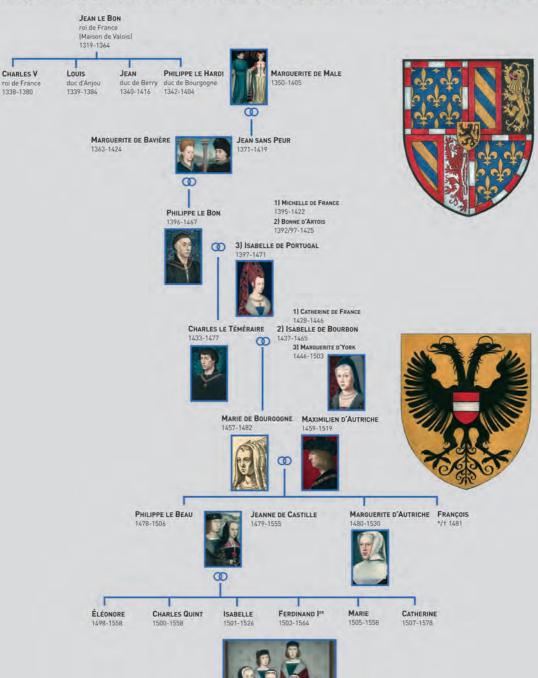
(Laurent VAN HACHT GOIDTSENHOVEN, Chroniicke vande hertoghen van Brabant...,Anvers, Jérôme I Verdussen, 1612



# Les pays bourguignons au XV è siècle



#### VALOIS DE BOURGOGNE ET PREMIERS HABSBOURG DANS LES PAYS-BAS



Les Pays-Bas dits bourguignons, tels que les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois les ont rassemblés en l'espace d'un demi-siècle, ne constituent en rien un «État unitaire», à la manière des royaumes de France et d'Angleterre contemporains, ni même de la Belgique de 1830. Ces principautés forment ce que l'on dénomme une «union personnelle», c'est-à-dire que le lien qui leur assure une certaine cohésion consiste en la personne du prince. Celui-ci ne porte d'ailleurs aucun titre qui en couvrirait l'ensemble. À la suite de leur dignité initiale de duc de Bourgogne – ce territoire concédé en grand fief à Philippe le Hardi par son père, le roi Jean II -, leur titulature égrène les possessions: duc de Brabant, de Limbourg, plus tard de Luxembourg, comte de Flandre, de Hainaut, de Namur... Si la Flandre et l'Artois demeurent partie intégrante du royaume de France, sous la suzeraineté du roi, et les autres territoires sont fiefs tenus du Saint Empire, les ducs ne s'en comportent pas moins en princes souverains. L'union de la dernière héritière des Valois de Bourgogne, Marie, avec l'archiduc Maximilien d'Autriche autorise la continuité dynastique par le biais de la branche des Habsbourg. Elle règnera sur nos territoires jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

À l'occasion des 56° Rencontres du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV°-XVI° siècles), le Musée royal de Mariemont a rassemblé une sélection d'objets et documents contemporains, tous issus de ses collections, rarement montrés au public. Autographes de personnages célèbres, manuscrits aux délicates miniatures, incunables de grande qualité, éditions rares, reliures luxueuses, monnaies et autres dinanderies méconnues sont les précieux reflets de cette période charnière entre Moyen Âge et Renaissance.



# **PHILIPPE LE HARDI (1342-1404)**

Fils cadet du roi de France Jean II (1350-1364) et de Bonne de Luxembourg, neveu de l'empereur Charles IV, il s'illustre à la bataille de Poitiers (1356) et accompagne son père en captivité en Angleterre. En 1363, le roi lui concède en grand fief tenu de la Couronne - et non en «apanage», excluant la succession par les femmes, comme on l'écrit encore souvent - le duché de Bourgogne. Le mariage de Philippe avec Marguerite, fille de Louis de Male, fait du couple les héritiers des comtés de Flandre, Artois, Nevers et Rethel ainsi que de la Franche-Comté de Bourgogne (1384). Très engagé dans la politique du royaume en raison de la minorité puis de la démence de son neveu Charles VI, il veille aussi à s'assurer des droits sur le Brabant et le Limbourg, possessions de la duchesse Jeanne, tante de son épouse. La politique de mariages qu'il met en œuvre pour ses nombreux enfants prépare ainsi, consciemment ou non, la mainmise bourquignonne sur les Pays-Bas.



- Reproduction. J.-L. HUENS, «Marguerite de Maele [sic] et Philippe le Hardi». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 161; MRM, inv. LP20 B 001/3/161
- Jean FROISSART, Le premier volume de Froissart des Chroniques de France, d'Angleterre, d'Escoce, d'Espaigne, de Bretaigne, de Gascongne, de Flandres et lieux circonvoisins, Paris, pour François Regnault, s.d. [1513 ou 1514] – In-fol. (270 x 195 mm). Reliure en veau brun (XIXe siècle); MRM, inv. 19.768

Cette rare édition, imprimée en lettres gothiques, présente l'œuvre principale de l'écrivain et historien originaire de Valenciennes Jean Froissart (c. 1337-c. 1405). Les *Chroniques* de Froissart – qui couvrent la période 1322-1400 – constituent une source de premier plan sur la situation politique, diplomatique et militaire entre la France et l'Angleterre dans le cadre de la guerre de Cent ans. Le passage présenté ici relate l'épisode de la bataille de Poitiers (19 septembre 1356). Les Anglais sont commandés par Édouard de Woodstock, surnommé le Prince noir, tandis que les troupes françaises sont emmenées par le roi Jean II en personne. Bien que numériquement supérieures, les troupes françaises sont désordonnées, mal préparées et harcelées par les archers anglais. Devant cette pagaille et la fuite d'une bonne partie des contingents, le roi de France fait mettre trois de ses fils à l'abri. Seul reste à ses côtés le cadet, Philippe, âgé de quatorze ans. Son attitude héroïque dans la mêlée et ses paroles prononcées pour protéger le roi (*Père, gardez-vous à droite! Père, gardez-vous à gauche!*) lui vaudront le surnom de «Hardi».

Ordre de paiement de Charles (1338-1380), dauphin et régent de France et futur roi **Charles V**, adressé à Robert Assire, vicomte de Falaise; Melun, 12 mars [1360] – Original sur parchemin (92 x 342 mm). Traces d'un sceau de cire rouge (disparu); MRM, Aut. 12

Analyse dans G. Docquier, p. 401-403

C'est à l'issue de la bataille de Poitiers (19 septembre 1356) contre les troupes anglaises que, malgré leur bravoure au combat, le roi de France Jean II et son fils cadet Philippe sont faits prisonniers. Dans le royaume de France, c'est la consternation. Le dauphin, Charles, nommé régent au nom de son père, doit faire face aux menées anglaises et à de violents troubles intérieurs. Au terme de longs mois de négociations où le roi d'Angleterre Édouard III conserve l'avantage, un traité est enfin signé à Brétigny (8 mai 1360). La couronne de France est contrainte de céder de vastes territoires (Guyenne, Ponthieu, Calaisis, Poitou...) et de verser l'énorme rançon de trois millions d'écus d'or pour permettre la libération des deux princes. Cet ordre de paiement est un de ceux que le dauphin envoya à ses officiers en vue de collecter la somme nécessaire.

On notera le ton autoritaire employé (Nous vous mandons, comandons et enioingnons estroittement sur toute l'amour, feaulté et loyaulté que vous avez a nous et si chier comme vous doubtez encourre [= encourir] nostre indignacion, et sur peinne de perdre vostre office) et la signature calligraphiée de Charles. Après leur libération, le souverain se souviendra du courage de Philippe. Par un acte du 6 septembre 1363, où le roi souligne explicitement son rôle à ses côtés sur le champ de bataille et dans leur détention commune, le duché de Bourgogne est concédé à son fils Philippe.

4•

Commission délivrée par **PHILIPPE LE HARDI** (1342-1404), duc de Bourgogne, nommant quatre ambassadeurs pour traiter avec leurs homologues anglais; Lille, 6 avril 1404 – Original sur parchemin (333 x 466 mm). Sceau de type équestre avec contre-sceau armorié, en cire rouge, pendant sur double queue de parchemin; MRM, Chartrier, n° 6

Édition dans P. BONENFANT, p. 77-81. Mention dans B.-M. TOCK, p. 22, n° 6

Au cours du bas Moyen Âge, le comté de Flandre - relevant de la couronne de France - se spécialise dans la production de draps, une industrie qui fait la prospérité et la renommée de la principauté. La laine utilisée provient majoritairement d'Angleterre, aussi les deux parties ont-elles un besoin vital de maintenir une bonne économie. Le contexte du conflit dynastique francoanglais (Guerre de Cent ans) amène Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, à veiller à ses intérêts. En juin 1403, alors que la perspective d'une nouvelle guerre se profile, le monarque français et neveu du duc, Charles VI, confère au prince les pouvoirs nécessaires pour négocier un accord entre l'Angleterre et la Flandre, afin, d'une part, d'assurer la sûreté des marins et marchands flamands et anglais, tant en temps de trieves comme en temps de querre, de l'autre, de prévoir les réparations des dommages subis entre les deux parties. Ce document est la commission délivrée par Philippe le Hardi qui délègue quatre de ses officiers pour régler le différend. Cependant, le duc meurt le 27 avril, soit trois semaines plus tard, et Charles VI devra délivrer de nouveaux pouvoirs au fils du défunt, le nouveau duc Jean sans Peur.

Évrart DE TRÉMAUGON, Le songe du vergier, lequel parle de la disputation du clerc et du chevalier, Paris, Le Petit Laurent (pour Jean Petit), [c. 1499-1505] – In-fol. (260 x 193 mm). Reliure en maroquin rouge (XIX<sup>e</sup> siècle); MRM, inv. 22.912

Dans Le songe du vergier, le narrateur explique comment, après s'être endormi dans un verger, lui est apparu le roi, entouré de la Puissance spirituelle et de la Puissance temporelle personnifiées. Dans le débat qui s'engage, la première est défendue par un clerc, tandis qu'un chevalier se fait l'avocat de la seconde. À force d'arguments, c'est le chevalier qui finit par s'imposer. Ce récit, véritable somme de questions juridiques, est un prétexte pour donner son opinion sur les affaires politiques de la France à la fin du XIVe siècle. Une première compilation, le Somnium viridarii, avait été réalisée avant l'achèvement, en 1378, du Songe, traduction sensiblement retravaillée du Somnium. En effet, c'est à la demande du roi Charles V qu'une version manuscrite est remise au souverain. Son auteur a été identifié: Évrart de Trémaugon, chanoine de Rouen et futur évêque de Dol-de-Bretagne, docteur ès droit et professeur à l'Université de Paris. La conservation de près d'une vingtaine de copies témoigne du succès de l'œuvre tout au long du XVe siècle. Cette édition, imprimée à la charnière des XVe-XVIe siècles, reprend, dans une large mesure, la composition de la gravure de frontispice présente dans la première édition (Lyon, Jacques Maillet, 1491). L'impression du texte, réalisée finement sur deux colonnes, y est cependant de meilleure qualité.

Aquamanile en forme de cheval – Laiton doré (H.: 290 mm; Poids: 2,603 kg)
c. 1400 – Empire germanique (Nuremberg ?); MRM, inv. P.155

Mention dans J. Toussaint, p. 13



# **JEAN SANS PEUR (1371-1419)**

Fils aîné de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male, il hérite au décès de ses parents de la Bourgogne (1404) puis de la Flandre et de l'Artois (1405). Sans négliger pour autant ses possessions, pour le gouvernement desquelles il peut compter sur l'assistance de son épouse, Marguerite de Bavière, fille et sœur de comtes de Hainaut et de Hollande, et plus tard de son fils Philippe, titré comte de Charolais, il s'implique surtout dans la politique française. Il occupe à plusieurs reprises une position de force dans le royaume et les guerelles de partis, entre Armagnacs et Bourguignons, dégénèrent une véritable guerre civile. Ayant fait assassiner son cousin et grand rival Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI (1407), il périt lui-même de mort violente sur le pont de Montereau au cours d'une entrevue avec le dauphin Charles, futur Charles VII. Il laisse un seul fils légitime, héritier de ses principautés : Philippe le Bon.



- Reproduction. J.-L. HUENS, «Jean sans Peur et Marguerite de Bavière». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 162; MRM, inv. LP20 B 001/3/162
- Accord provisionnel entre ambassadeurs du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne et comte de Flandre pour la sécurité de la navigation et du commerce en mer du Nord (seurté generale sur mer); Calais, 1er juin 1408 Chirographe original sur parchemin (328 x 499 mm). Sept sceaux des ambassadeurs (quatre sceaux anglais, trois flamands), en cire rouge, pendants sur double queue de parchemin; MRM, Chartrier, n° 7

Édition dans P. Bonenfant, p. 82-88. Mention dans B.-M. Tock, p. 23-24, nº 7

Un précédent accord devant expirer le 15 juin suivant, des dispositions sont arrêtées pour en prolonger l'application durant trois ans. Tous documents seront fournis par les parties concernées (roi, duc et Membres de Flandre) en vue d'une publication en temps et en heure de la prolongation de l'accord, en premier lieu à Calais (partie anglaise) et à Gravelines (partie flamande), avant de l'être ailleurs dans les pays concernés. Les bénéficiaires explicitement mentionnés de ces mesures seront les pèlerins, les clercs se rendant à Rome et les pêcheurs, outre les marchands de toutes origines.

Justification et Réfutation du meurtre du duc d'Orléans; première moitié du XVe siècle – Copie manuscrite sur papier (311 x 218 mm; 87 folios). Reliure en veau brun (XVIIIe siècle): MRM, inv. 24.677

Le soir du 23 novembre 1407, le duc de Bourgogne Jean sans Peur commandite le meurtre, dans une rue de Paris, de son grand rival politique, le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI. Le 8 mars 1408, en l'hôtel royal parisien de Saint-Pol, au cours d'une séance publique à laquelle n'assiste pas le roi mais bien son fils, le duc de Guyenne, Jean Petit, docteur en théologie, prononce une harangue justifiant l'assassinat et exposant une doctrine connue sous le nom d'apologie du tyrannicide. Dans cette plaidoirie en faveur de Jean sans Peur, l'orateur impute à la victime un crime de lèse-majesté divine et humaine: il aurait voulu porter atteinte à la vie du monarque. À l'adresse de celui-ci, il conclut: Mondit seigneur de Bourgoingne ne doit en riens estre blasmé ne reprins dudit cas avenu en la personne dudit cremineux feu duc d'Orleans, et que le roy nostre seigneur non doit pas seulement estre content mais doit avoir mondit seigneur de Bourgoingne et son fait agreable. Dès le lendemain, 9 mars, le duc Jean, par décision du Grand Conseil réuni à sa demande, reçoit des lettres royales de pardon, tandis qu'il veille à diffuser par multiplication de copies le texte de Jean Petit. Valentine Visconti, veuve de Louis d'Orléans, obtient cependant, le 11 septembre suivant, en la grande salle du Louvre, une audience au cours de laquelle, derechef en l'absence du roi mais devant le duc de Guyenne, un conseiller de son défunt mari, Thomas du Bourg, abbé de Cerisy (Normandie), réfute la Justification de Jean Petit, tandis que Guillaume Cousinot, avocat de Valentine au Parlement, requiert une condamnation de Jean sans Peur qu'il vous plaise considerer l'iniure que on lui [la veuve] a faicte et a vous [le roi] aussi et en avoir desplaisance et la faire reparer par la maniere qu'elle vous fera tantost requerir par son conseil. L'annulation des lettres royales, résultat immédiat de cette seconde séance, demeurera sans suite. En 1414 toutefois, la situation politique à Paris s'étant renversée au préjudice de Jean sans Peur, on allait procéder devant Notre-Dame de Paris à la destruction par le feu de tous les exemplaires de la Justification sur lesquels on avait pu mettre la main.

Seau liturgique, dit eaubénitier – Laiton, anse en fer (H.: 27,3 cm; diam. max. 25,2 cm; Poids: 7 kg)
XV° siècle – anciens Pays-Bas; MRM, inv. III.G.56

Mention dans J. Toussaint, p. 15



Commission délivrée par **JEAN SANS PEUR** (1371-1419), duc de Bourgogne, nommant six ambassadeurs pour traiter avec leurs homologues anglais; Paris, 4 juin 1408 – Original sur parchemin (285 x 455 mm). Sceau de type équestre avec contre-sceau armorié, en cire rouge, pendant sur double queue de parchemin; MRM, Chartrier, n° 9

Édition dans P. Bonenfant, p. 91-94. Mention dans B.-M. Tock, p. 24, n° 9; G. Docquier et B. Federinov, p. 183

Après avoir reçu le pardon de Charles VI (9 mars 1408) pour le meurtre commandité contre le duc d'Orléans, Jean sans Peur peut réintégrer le Conseil royal et séjourner à Paris jusqu'au mois de juillet. Rentré en grâce et débarrassé de son principal rival politique, le duc de Bourgogne oriente les décisions du gouvernement dans une politique favorable à ses intérêts, avec l'assentiment de Charles VI, frappé par de longues périodes de perturbations mentales. Par cet acte, Jean sans Peur dépêche – avec l'accord du souverain – six de ses conseillers afin de négocier un traité de sûreté générale maritime avec les représentants anglais. Les pourparlers déboucheront rapidement: le 15 juin, le traité sera prorogé pour une durée de trois ans; le 19 août, Jean sans Peur

ratifiera le document à Bruges; le 5 octobre, ce sera au tour de Charles VI d'entériner la décision a la supplication et requeste de nostredit cousin, pour le bien publique de nostre royaume et prouffit de la marchandise commune. On remarquera le magnifique sceau ducal – bien que partiellement conservé – de type équestre: le prince, en armure, est représenté l'épée à la main sur son cheval et entouré des blasons de ses principales possessions territoriales.

Nouvelle prorogation pour un an accordée par **CHARLES VI** (1368-1422), roi de France, du traité relatif à la sécurité en mer, conclu le 19 août 1408 entre la Flandre et l'Angleterre; Paris, 2 juin 1416 – Original sur parchemin (381 x 610 mm). Sceau (diam. 100 mm) de majesté avec contre-sceau armorié, en cire brune, pendant sur double queue de parchemin; MRM, Chartrier, n° 10

Édition dans P. BONENFANT, p. 94-102; J.-M. CAUCHIES, Ordonnances de Jean sans Peur, 1405-1419, Bruxelles, 2001 (Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Première série: 1381-1506, première section, t. III), p. 410-411. Mention dans B.-M. TOCK, p. 25, n° 10

Un traité de sûreté générale en mer avait été conclu en 1408 entre les ambassadeurs de Jean sans Peur et Henri IV d'Angleterre (voir doc n° 11). Cette trêve, valable pour une durée initiale de trois ans, couvrait l'espace maritime situé au nord d'une frontière reliant les ports de Winchelsea (Sussex) et Saint-Valéry-sur-Somme. Le traité assure conjointement la sécurité des marchands, pêcheurs, pèlerins et émissaires flamands et anglais. Une première prorogation de cinq ans avait déjà été réalisée par Charles VI (Paris, 9 juin 1411). Celle-ci arrivant à échéance le 15 juin 1416, le roi a de nouveau été sollicité pour accorder un délai d'un an supplémentaire.

ENGUERRAND DE MONSTRELET, Le premier volume de Enguerran de Monstrellet ensuyvant Froissart...; Le second volume...; Le tiers volume..., 3 t. en 2 vol., Paris, pour Jean Petit et Michel Le Noir, 1512 – In-fol. (275 x 190 mm). Reliure en veau brun (XIXº siècle); MRM, inv. 19.771 et 19.772



Issu de Ponthieu (Picardie), Enguerrand de Monstrelet (c. 1395-1453) est attaché au service de la famille de Luxembourg - Saint-Pol. Bailli de la ville de Compiègne, il est témoin de l'arrestation de Jeanne d'Arc remise à son maître le comte de Ligny, Jean II de Luxembourg, un proche du duc de Bourgogne. C'est sans doute pour s'attirer les faveurs de Philippe le Bon que Monstrelet vient personnellement lui remettre un exemplaire de ses Chroniques à Bruges (1447). Le texte s'inscrit directement à la suite de celui de Jean Froissart – bien qu'il soit moins littéraire et plus factuel – et couvre la période 1400-1444. Le texte de Monstrelet sera poursuivi par le Hainuyer Mathieu d'Escouchy, puis par des continuateurs restés anonymes (jusque 1467-1471). Illustrée de quelques gravures et de lettrines ornées (parfois historiées), cette version imprimée est la troisième édition à voir le jour et est fortement enrichie par rapport aux deux précédentes. En effet, pas moins de 67 chapitres y sont ajoutés, afin d'étendre le récit de 1467 à 1498 pour les règnes de Louis XI et Charles VIII de France. L'extrait présenté ici traite du meurtre du duc Jean sans Peur sur le pont de Montereau en présence du dauphin Charles (futur Charles VII). Ce quet-apens, fomenté par un esprit de vengeance de la mort de Louis d'Orléans, pèsera lourdement sur les relations futures entre la cour de France et le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon.

- Aquarelle originale. J.-L. HUENS, «Assassinat de Jean sans Peur». Publiée dans Nos Gloires, t. III, n° 163; MRM, inv. LP20 B 001/3/163
- Portrait d'Enguerrand de Monstrelet, dans Jean-François FOPPENS, Bibliotheca Belgica, sive virorum in Belgio vita, scriptisque illustrium..., t. I, Bruxelles, Pierre Foppens, 1739, gravure interfoliée entre les p. 262-263; MRM, inv. 20.670
- 16 Encensoir Laiton coulé (H.: 220 mm ; L.: 130 mm; Poids: 1,179 kg)

XVe siècle - anciens Pays-Bas; MRM, inv. D.34

Analyse dans M.-C. Bruwier, G. Docquier et B. Goffin, p. 485-486 (notice par M.-F. Tilliet). Mention dans A. Verbanck-Piérard et N. Massar, p. 456-457; J. Toussaint, p. 18

Cet encensoir, destiné à brûler l'encens sur des braises incandescentes lors de cérémonies liturgiques, est composé d'une coupe hexagonale surmontée d'un couvercle en forme de petite église gothique (six chapelles rayonnantes entourent une flèche centrale). Les parties sont maintenues par trois longues chaînes qui servent à agiter l'encensoir pour répandre les fumées d'encens brulé. La forme de l'objet rejoint également une connotation symbolique. À l'image de la nef où sont rassemblés les fidèles qui récitent leur prière vers Dieu, les volutes de fumée d'encens s'élèvent des ouvertures de l'encensoir pour exhaler son parfum.

## **PHILIPPE LE BON (1396-1467)**

Fils unique de Jean sans Peur, auquel il succède en Bourgogne, Flandre et Artois en 1419, et de Marguerite de Bavière, il s'exerce assez tôt, par délégation paternelle, au gouvernement des pays septentrionaux. Préoccupé de venger le meurtre de son père, il opte d'abord pour une politique d'alliance avec l'Angleterre contre la France, avant de conclure la paix avec Charles VII. Dans les Pays-Bas, il apparaît comme le «rassembleur» des territoires, acquérant successivement et par diverses voies comté de Namur (1421-1429), duchés de Brabant et Limbourg (1430), comtés de Hainaut, Hollande et Zélande (1427-1433), duché de Luxembourg (1443). Il ne les fusionne pas en une seule entité mais les gère sous forme d'union personnelle, à l'aide d'institutions partiellement communes, ce qui rend pertinente l'appellation d' «États bourguignons» (au pluriel). Contrairement à son père en France et, plus tard, à son fils, il n'est amené à prendre les armes que de manière épisodique, contre Gand révoltée et la principauté de Liège hostile. De son troisième mariage, avec Isabelle, fille du roi de Portugal, naîtra son successeur: Charles.





**Reproduction**. J.-L. HUENS, «Philippe le Bon». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 164; MRM, inv. LP20 B 001/3/164

Acte de vente d'un fief situé à Haine-Saint-Pierre, tenu du duc de Bourgogne et comte de Hainaut, par Jean, seigneur de Longchamps (*Loincamp*), chevalier, à **Nicolas Rolin**, seigneur d'Authume, Aymeries et Raismes, chancelier du duc de Bourgogne, devant Jean de Croÿ, seigneur de Chimay, bailli de Hainaut, et d'hommes de fief du comté de Hainaut; [Mons], 14 octobre 1444 – Original sur parchemin (445 x 640 mm). Sceau du bailliage et trois sceaux d'hommes de fief, tombés, deux sceaux en cire rouge conservés (Jean Couvet, écuyer, et Pierre Le Crespe), tous pendants sur rubans de soie verte: MRM, X 4511

Cet acte, concernant une acquisition réalisée par le puissant chancelier de Bourgogne Nicolas Rolin, présente un grand intérêt pour la toponymie régionale, en raison des nombreux lieux-dits et chemins indiqués pour localiser la situation des biens décrits.

19 Quittance de Laurent (Lauwereins) de Maech (c. 1410-1468), conseiller de Philippe le Bon; s.l., 31 octobre 1446 – [2] p. (85 x 230 mm). Sceau de cire rouge de Laurent de Maech; MRM, Aut. 240

La carrière de Laurent de Maech est exemplaire d'un bourgeois arrivé dans les hautes sphères du pouvoir. Issu d'une famille de fonctionnaires gantois, il est repéré pour ses compétences en matière financière et intègre le service de Philippe le Bon. Secrétaire, puis conseiller du duc, il est nommé receveur général des finances pour les comtés de Flandre et d'Artois. Lorsqu'il délivre cette quittance, Laurent de Maech occupe cette dernière fonction depuis à peine trois mois. Elle est remise à Jean, seigneur de Croix, de Flers et du Mez, chevalier et chambellan du duc. Le montant indiqué (cinq livres parisis monnoye de Flandres) correspond à une rente située à Courtrai. Pour authentifier l'acte, l'officier à apposé sa signature et son sceau personnel (Tesmoing mes seel et saing manuel cy mis).

Aquamanile en forme de lion – Laiton doré (H.: 272 mm; Poids: 2,301 kg)

Première moitié du XVe siècle ? – Empire germanique?; MRM, inv. P.153

Mention dans J. Toussaint, p. 13

- Jeton de compte de la saunerie de Salins, au fusil de Bourgogne Cuivre (Diam.: 28 mm; Poids: 3 gr) XVº siècle – Besançon?; MRM, Médailler I.26 A/ Fusil de Bourgogne, pierre à feu et étincelles, entourés de la légende GECTS.POVR.LA.POVRTER R/ Croix rayée et fleuronnée, entourée de la légende DE.LA.SAVL-NERIE.DE.SALINS
- Jeton de compte de la saunerie de Salins, aux armes de Bourgogne Cuivre (Diam.: 29 mm; Poids: 5 gr)

  XVe siècle Besançon?; MRM, Médailler I.26

  A/ Écu de Bourgogne, entouré de la légende

  GETOERS.POVR.LES.ROOLES

  R/ Fusil de Bourgogne, pierre à feu et étincelles, entourés de la légende DE.LA.SAVLNERIE.DE.SALINS
- Armoiries de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, planche tirée de Joseph Van Driesten, *Le Grand Armorial de la Toison d'or*, Lille, E. Leleu, [1914] (fac-simile du manuscrit d'Antoine de BEAULAINCOURT, roi d'armes de la Toison d'or), p. 42; MRM, inv. 29.609
- **Reproduction**. J.-L. HUENS, «Toison d'or». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 174; MRM, inv. LP20 B 001/3/174
- «Palatium principis in urbe Brugensi», gravure tirée de Antoine SANDERUS, Flandria illustrata sive Descriptio comitatus istius per totum terrarum orbem celeberrimi, t. I, [Amsterdam], [Jean et Corneille Blaeu], 1641, [p. 188]; MRM, inv. 21.148

- «Curia Brabantiae La cour de Brusselles», gravure tirée de Willem et Jean BLAEU, Novum ac magnum Theatrum urbium Belgicae regiae, t. I, Amsterdam, Blaeu, [1649]; MRM, inv. 22.920
- 27 Lettre signée de **Charles VII** (1403-1461), roi de France, adressée à Antoine de Croÿ, seigneur de Crouy, comte de Porcien; Montils-lès-Tours, 21 février [1452] [2] p. (180 x 435 mm). Signature du secrétaire Thibault de Caigneux. Traces d'un sceau de cire rouge (disparu); MRM, Aut. 12/4b

Édition dans F. DE REIFFENBERG, «Suite des notices sur les documents manuscrits concernant la Belgique...», dans *Compte rendu des séances de la Commission royale d'Histoire*, t. IV, 1841, p. 62-63; G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. V, Paris, 1890, p. 237 et 452-453

#### **Transcription:**

De par le roy. Chier et amé cousin. Nous avons sceu par l'admiral et le seneschal de Poutou [sic] comment nostre cousin de Saint Pol [= Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol] a nagaires esté devers beau frere de Bourgoigne [= Philippe le Bon] et que certaines ouvertures ont esté faictes entre eulx sur les dificultéz qui pourroient estre a cause d'aucunes noz terres et seigneuries, et que depuis vous et le bailli de Haynnau, vostre frere [= Jean II de Croÿ], avez parlé de ceste matiere bien amplement a nostredit cousin de Saint Pol (...), lui priant que pour parvenir a bonne conclusion desdictes ouvertures, il voulsist trouver maniere ou cas qu'il viendroit devers nous que certaine journee feust tenue par aucuns de noz gens et ceulx de nostredit frere en aucun lieu moyen tel qu'il nous plairoit (...)

Dans cette lettre adressée au seigneur de Croy, premier chambellan du duc Philippe le Bon, Charles VII signifie son accord pour envoyer ses émissaires en vue de mener des négociations. Le document s'inscrit dans le cadre de la révolte de Gand. La puissante métropole de Flandre, forte de ses 50 000 habitants, jouissait d'importants privilèges qui lui permettaient de se soustraire à l'autorité ducale; cependant, Philippe le Bon tente d'imposer, par divers moyens, sa volonté princière. Le conflit devait bientôt s'envenimer au point de mener à l'exécution de plusieurs partisans du duc et à l'insurrection populaire contre le pouvoir en place (décembre 1451). Philippe le Bon décide alors d'opérer le blocus de la cité rebelle. Les Gantois, de leur côté, avaient cherché à soulever les autres villes flamandes - sans succès, seule Ninove répondit favorablement – et à obtenir le soutien de Charles VII. En janvier 1452, des ambassadeurs bourquignons avaient demandé au roi de ne pas aider ou encourager les Gantois. Ayant reçu cette assurance, le duc de Bourgogne avait les mains libres pour museler Gand par la force (manifeste du 31 mars 1452). L'armée bourguignonne entre en campagne au mois de mai. Evoqué dans le document présenté ici, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, futur connétable de France, commande l'avant-garde bourguignonne lors de batailles menées en juin 1452. Malgré une trêve de six semaines suscitée par l'action du roi (Lille, 4 septembre), les combats reprennent de plus belle. Après la bataille décisive de Gavre (23 juillet 1453), le duc, victorieux, peut imposer un traité très dur qui marque la soumission de la fière cité et l'affermissement de son autorité princière.

Gilles LE BOUVIER, Les cronicques du feu roy Charles septiesme de ce nom..., Paris, [Nicolas Cousteau] (pour Jean Longis et François Regnault), 1528 – In-fol. (255 x 174 mm). Reliure en veau brun (XIX° siècle) – MRM, inv. 22.912

Cette editio princeps du texte jusqu'alors manuscrit des Chroniques de Charles VII de France indique fautivement que son auteur est Alain Chartier, secrétaire du roi. En réalité, c'est au héraut d'armes Berry, Gilles Le Bouvier (1386-c. 1455), que revient la paternité du texte. Sa chronique couvre les années 1403-1455 et, à sa suite, deux continuations anonymes ont comblé la

fin du règne (soit jusqu'en 1461). C'est cette version complétée qui a été ici imprimée en 1528. Afin de détenir le monopole du texte, les deux éditeurs parisiens – Jean Longis et François Regnault – ont prié François ler de leur concéder un privilège d'impression. L'octroi, valable pour une durée de quatre ans, a été transcrit, accompagné des armes du souverain soutenues par deux anges, en vis-à-vis du prologue. Celui-ci est orné d'une gravure présentant un lettré, assis sur une cathèdre face à un pupitre de lecture, qui s'adresse à un auditoire. Parce qu'elle présente une scène tout à fait conventionnelle, cette illustration a servi pour la composition d'autres textes contemporains imprimés dans les officines parisiennes.

Lettre close signée de **Louis**, dauphin de France (**futur Louis XI**; 1423-1483), adressée à son receveur en Dauphiné Étienne Achart; Besançon, 10 septembre [1456] – [2] p. (150 x 225 mm). Traces d'un sceau de cire rouge (disparu); MRM, Aut. 12/5b

Édition dans Louis XI, *Lettres*, éd. J. VAESEN, É. CHARAVAY, B. DE MANDROT, t. 10, Paris, 1907, p. 157-158; Louis XI, *Lettres choisies*, éd. H. Dubois, Paris, 1996, p. 68, n° 27. Mention dans G. PÉROUSE, *Vieille Savoie, causeries historiques*, t. III, Chambéry, 1938, p. 39 (n. 1). Analyse dans G. Docquier, p. 398-399

Les relations houleuses entre Charles VII et son fils Louis avaient mené celuici à séjourner dans le Dauphiné qui lui avait été assigné. Sa volonté d'indépendance manifeste et ses intrigues contre son père décident celui-ci à envoyer une armée pour remettre son fils au pas. Préférant fuir le courroux paternel, Louis s'enfuit avec quelques fidèles et trouve refuge auprès de Philippe le Bon. Le château de Genappe lui sera octroyé, où il demeurera jusqu'en 1461, lorsqu'il apprend la mort de son père et reprend le chemin de la France pour y ceindre la couronne. Dans ce document, rédigé par son dévoué secrétaire Jean Bourré, le dauphin exprime sa volonté expresse de disposer d'une somme de 2000 livres destinée à venir en aide à son épouse, Charlotte de Savoie. L'ordre est impératif (Nous voulons et vous mandons, sans aulcune difficulté, en ce ne faictes faulte), voire impérieux. L'ajout de la mention autographe Estienne, je vous prye, ne me faillés pas a cecy en mon absence. Ecryt de ma mayn, accompagnée de la signature de Louis, confirme l'urgence de la demande.

Lettre close signée par **ISABELLE DE PORTUGAL** (1397-1471), duchesse de Bourgogne, adressée à Jean Coquet, commis à la recette de Béthune; La Motte-au-Bois, 14 octobre 1463 – [2] p. (220 x 305 mm). Signature du secrétaire Jacques de Ramecourt dans le coin inférieur droit. Sceau de cire rouge en pastille (illisible); MRM. Aut. 171

Édition et analyse dans G. Docquier, p. 405-408

Le document présenté ici est un ordre de paiement de la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal, troisième et dernière épouse de Philippe le Bon, en faveur de son fils Charles, alors comte de Charolais. Ce type de document est une demande hâtive dont on espère une exécution rapide. Isabelle rappelle d'abord qu'une somme de 480 livres n'a pas encore été versée, malgré les précédentes demandes de Charolais. Elle demande que Coquet se présente sans tarder devant elle sur tant que doubtez couroucier icelui beau filz. Depuis 1457, la duchesse avait choisi de se retirer de la cour pour séjourner au château de La Motte-au-Bois (châtellenie de Cassel) d'où elle restait cependant bien informée des affaires d'État. La princesse, dont l'écriture paraît mal assurée – elle a alors 66 ans –, a signé «à la portugaise» et non sous la forme francisée de son prénom (Isabel). Sous le texte de la duchesse, le secrétaire du comte de Charolais, Barthélemy Trotin, a certifié – le 10 novembre suivant – que Jean Coquet et son remplaçant sont bien venus auprès de la princesse pour délivrer la somme réclamée.

Aquarelle originale et reproduction. J.-L. HUENS, «Isabelle de Portugal». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 173; MRM, inv. LP20 B 001/3/173



# **CHARLES LE HARDI (1433-1477)**

Plus souvent désigné encore sous le nom de Charles le Téméraire, le seul fils légitime de Philippe le Bon ayant survécu à son père lui est né de sa troisième épouse, Isabelle de Portugal. Il n'est qu'héritier et comte de Charolais quand son père déclinant lui confie des responsabilités gouvernementales (1465) et qu'il adhère, contre le roi Louis XI, à une ligue de princes français baptisée «guerre du Bien public», tout autant qu'il mène des campagnes destructrices contre Liège et Dinant. À l'inverse de celui de son père, son principat est émaillé de nombreuses campagnes militaires aux résultats mitigés, parfois ponctuées de conquêtes éphémères, au pays de Liège - sac de la cité mosane en 1468 - , en Gueldre, en Rhénanie (siège de Neuss en 1474-1475), en Suisse, en Lorraine. C'est d'ailleurs sous les murs de la capitale de ce dernier duché, Nancy, qu'il va périr les armes à la main. Très imbu de ses prétentions à la souveraineté, déçu dans des ambitions impériales, il réalise des réformes institutionnelles centralisatrices (Parlement de Malines). Sa deuxième épouse, Isabelle de Bourbon, lui donnera son unique enfant, Marie, héritière de toutes ses possessions.

32

**Reproduction**. J.-L. HUENS, «Charles le Téméraire». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 178; MRM, inv. LP20 B 001/3/178

Commission délivrée par **Charles** (1433-1477), comte de Charolais, lieutenant général de son père Philippe le Bon, nommant deux ambassadeurs pour traiter avec leurs homologues écossais ; Bruxelles, [...] mai 1465 – Original sur parchemin (236 x 470 mm). Sur le repli: *Par monseigneur le conte*. (Signé:) *J. Gros*. Sceau armorial en cire rouge, pendant sur double queue de parchemin; MRM. Chartrier, n° 11

Édition dans P. BONENFANT, p. 102-105. Mention dans B.-M. TOCK, p. 25, n° 11

Dans les premières années de son règne, Louis XI entend limiter l'influence des grands féodaux du royaume. Ceux-ci, mécontents, s'assemblent dans la lique du Bien public (10 mars 1465). Charles, comte de Charolais, fait partie de cette coalition. Des deux côtés, on prépare la guerre. Charles cherche, au printemps 1465, à rassembler troupes et deniers, avec le consentement de son père, le vieux duc Philippe le Bon. C'est sans doute dans ce contexte que l'on peut situer l'acte présenté ici. Il s'agit d'une commission délivrée à deux grands officiers: Philippe Pot, seigneur de La Roche-Nolay, chevalier de la Toison d'or, grand chambellan de Philippe le Bon, et Pierre, seigneur de Goux et de Pollaer (Pollare, act. Ninove), futur chancelier de Bourgogne. Ceux-ci sont chargés de rencontrer les ambassadeurs du roi d'Écosse, Jacques III, venus en Flandre, pour y négocier un traité d'alliance (de mutua intelligencia, confederacione atque amicicia). Le comte de Charolais cherchait sans doute non seulement à se concilier un allié du roi de France, mais peut-être également à enrôler des combattants écossais, reconnus pour leur valeur au combat.

Ratification par **ÉDOUARD IV** (1442-1483), roi d'Angleterre, de l'alliance avec Charles le Hardi, duc de Bourgogne – alors comte de Charolais – conclue le 23 octobre 1466; Westminster, 14 mars 1468 n. st. – Original sur parchemin (219 x 475 mm). Sous le texte : *Per ipsum regem*. Sceau double (diam. 112 mm) de cire vierge pendant sur double queue de parchemin. Droit: sceau de majesté, revers : sceau de type équestre; MRM, Chartrier, n° 16

Édition dans P. BONENFANT, p. 120-121. Mention dans B.-M. TOCK, p. 27, n° 16

Le roi d'Angleterre confirme une seconde fois son engagement par cédule signée de sa main, en date du 23 octobre 1466, déjà confirmée une première fois le 15 août 1467 par un acte scellé et aussi signé de sa main.

35 • Ratification par **ÉDOUARD IV** (1442-1483), roi d'Angleterre, de la trêve pour 30 ans avec Charles le Hardi, duc de Bourgogne,

conclue le 17 février 1468; Westminster, 26 mars 1468 n. st. – Original sur parchemin (492 x 740 mm). Sous le texte: *Per ipsum regem et de data predicta auctoritate parliamenti*. Sceau double (diam. 112 mm) de cire vierge pendant sur double queue de parchemin. Droit: sceau de majesté, revers: sceau de type équestre; MRM, Chartrier, n° 17

Édition dans P. BONENFANT, p. 122-125. Analyse dans B.-M. TOCK, p. 27, n° 17; G. DOCQUIER et B. FEDERINOV, p. 183-184

Edward, par la grace de Dieu roy d'Angleterre et de France et seigneur d'Irlande. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Comme entre reverend pere en Dieu Richard, evesque de Salisbury, nostre cousin [...], noz ambassadeurs et procureurs ayans sureté, povoir et commission de nous par noz lettres patentes pour et ou nom de nous, de noz heires [héritiers] et successeurs d'une part, et trés haulte et puissante princesse nostre trés chiere et trés amee cousine Ysabel, fille de roy de Portugal, duchesse de Bourgoigne, etc., pour et ou nom de trés hault et puissant prince nostre trés chier et trés amé cousin Charles, par la meisme grace de Dieu duc de Bourgoigne et de Lothier, de Brabant, etc., aians sur ce povoir et commission de luy par ses lectres patentes et pour ses hoirs et successeurs, d'autre part, soient esté traictiéz, accordés, appointees et conclutes treves sur estat et abstinences de guerre entre nous [...].

Ce document tout à fait exceptionnel est l'une des pierres angulaires dans la politique de rapprochement entreprise par Charles le Hardi avec son homologue anglais. Duc de Bourgogne depuis quelques mois, Charles s'était déjà assuré de l'amitié et du soutien d'Édouard, un allié sur lequel il comptait pour contrer le roi de France Louis XI. Charles épousera d'ailleurs, au mois de juillet 1468, la sœur du monarque anglais, Marguerite d'York. À travers cet acte, Édouard IV ratifie la trêve de trente ans conclue avec son beaufrère le 17 février précédent et entrée en application le 1er mars. On notera particulièrement l'initiale calligraphiée du prénom du roi.

36•

JUSTINIEN I<sup>Er</sup>, empereur de Byzance, *Institutiones (cum glossa ordinaria Accoursii*), Mayence, Peter Schoeffer, 1468 – Parchemin, Infol. (405 x 305 mm). Reliure pastiche (XIX<sup>e</sup> siècle); MRM, inv. 29.721 (R. 83)

Analyse dans Trésors 2, p. 44-45 (notice par G. Docquier). Mention dans P. Culot, p. 10, n° 3

Cette editio princeps est l'œuvre de Peter Schoeffer (c. 1425-1503), imprimeur, éditeur et libraire de Mayence qui collabora, dès la première heure, avec Gutenberg à la mise au point de la presse typographique. Ce ne sont pas moins de 253 ouvrages et documents imprimés qui sortiront de son atelier rhénan. On recense environ une quinzaine d'exemplaires des *Institutiones* – un petit traité de droit romain élémentaire, dressé sur ordre de l'empereur byzantin Justinien (533) – imprimées sur vélin. Cette luxueuse impression en deux couleurs (noir et rouge), enrichie des commentaires du juriste italien Accurse (XIIIe siècle), présente, ça et là, des décorations ajoutées à la main pour en rehausser le caractère précieux.

37•

Livre d'heures manuscrit; anciens Pays-Bas ou France du nord (?), seconde moitié du XVº siècle-début XVIº siècle – Parchemin, 118 folios (170 x 116 mm). Reliure française (XVIº siècle); MRM, inv. 12.528 (Rel. 87A)

Ce livre d'heures manuscrit – malheureusement incomplet – présente un cycle iconographique traditionnel. Les marges accueillent une décoration où fleurs, fruits et rinceaux stylisés côtoient quelques animaux. Les Heures de la Vierge, qui ouvrent le volume après le calendrier en français, présentent plusieurs scènes relatant les épisodes marquants de la vie de Marie. Pour la crucifixion du Christ, Marie se tient debout, en prière, impassible. Marie-Madeleine est à genoux au pied de Jésus, encadré par les deux larrons. Les soldats, reconnaissables à leurs armures et casques dorés, se tiennent à droite. Alors que les personnages saints sont vêtus «à l'antique», les soldats présentent l'apparence de combattants tout à fait contemporains. La scène s'inscrit dans une bordure imitant un cadre d'orfèvrerie serti de pierres précieuses.



Armoiries de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, et de ses ascendants, planche tirée de Joseph VAN DRIESTEN, *Le Grand Armorial de la Toison d'or*, Lille, E. Leleu, [1914] (fac-simile du manuscrit d'ANTOINE DE BEAULAINCOURT, roi d'armes de la Toison d'or), p. 90; MRM, inv. 29.609

Lettre signée de **Charles Le Hardi** (dit le Téméraire – 1433-1477), duc de Bourgogne, adressée à Galéas Marie Sforza, duc de Milan; Namur, 28 août 1475 – [2] p. (180 x 290 mm). Signature du secrétaire Étienne Fryon dans le coin inférieur droit. Restes d'un sceau de cire rouge; MRM, Aut. 171/1

Mention dans Revue des bibliothèques et archives de Belgique, vol. 5, 1907, p. 389; Der Briefwechsel Karls des Kühnen (1433-1477). Inventar, éd. W. PARAVICINI, Francfort-sur-le-Main, 1995, n° 3219 – 3221; P. EHM, Burgund und das Reich. Spätmittelalterliche Aussenpolitik am Beispiel der Regierung Karls des Kühnen (1465-1477), Munich, 2002 (Pariser Historische Studien, 61), p. 243-244

Le traité de Moncalieri (30 janvier 1475) avait scellé l'alliance entre Bourgogne, Milan et Savoie contre Louis XI et Berne. Dans un périple en Italie, le frère bâtard de Charles le Hardi, Antoine de Bourgogne, avait réalisé deux brefs séjours chez les Sforza, en mars et en juillet de la même année. Il avait probablement cherché à recruter des mercenaires pour venir en renfort des armées bourguignonnes. Fin du mois d'août, le duc délivre cette lettre de recommandation adressée au duc de Milan, en faveur de son envoyé Johann d'Espach, son conseiller et maître des requêtes. Le but de la mission était sans doute également de recruter les contingents nécessaires et de faire l'acquisition de diverses pièces d'armement.

Lettre signée de **YOLANDE DE FRANCE** (1434-1478), duchesse de Savoie, adressée à Galéas Marie Sforza, duc de Milan; Langres, 3 octobre [1476] – [2] p. (242 x 215 mm). Signature d'un secrétaire dans le coin inférieur droit. Traces d'un sceau de cire rouge (disparu); MRM, Aut. 97/1

Analyse dans G. DOCQUIER, p. 399-400

Au cours de son principat, Charles le Hardi constitue un réseau d'alliances dirigé contre son rival Louis XI. Yolande de Savoie, pourtant sœur du roi des lys, rallie ouvertement, dès 1472, le camp du Bourguignon. Le duc de Milan suit également ce mouvement. Mais lorsque Charles subit les défaites de Grandson et Morat (2 mars et 22 juin 1476), son prestige pâlit et les amitiés se relâchent. Sforza ne tarde pas à reprendre la voie de la politique profrançaise et le Hardi soupçonne Yolande de Savoie d'opérer également un revirement. Il charge son capitaine Olivier de La Marche d'enlever la duchesse et de la faire détenir au château de Rouvres. Cette lettre témoigne de sa libération, le 2 octobre, par un «commando»: A l'aide de monseigneur le roy [Louis XI], hier a deux heures de soleil, je exchape les mains du duc de Bourgoingne et sorty hors du chastel ou estoye detenue, sans esclandre ny foule.

Paire de chandeliers à trois pieds en forme de lions – Bronze doré (Diam. base : 156 mm; H. totale : 432 mm; Poids : 5,227 kg et 4,852 kg) Seconde moitié du XVe siècle – anciens Pays-Bas; MRM, inv. II.N.134 et 135

Mention dans J. Toussaint, p. 164

42 Livre d'heures manuscrit; anciens Pays-Bas, seconde moitié du XVº siècle? – Parchemin, 148 folios (175 x 125 mm). Reliure anglaise (signée J. Black & Son, c. 1830); MRM, inv. 12.644 (Rel. 159A)

Ce manuscrit contient vingt-huit miniatures de petit format, ainsi qu'une illustration de pleine page, vis-à-vis de l'office des morts, un recueil de prières récitées pour le salut de l'âme du défunt. Devant l'autel d'une église, huit personnages, vêtus de robes noires aux capuchons relevés, prient, les mains jointes, de part et d'autre d'un catafalque flanqué de quatre cierges allumés. Les deux folios sont entourés d'une bordure végétale où se côtoient rinceaux, fleurs et fruits. Le calendrier qui ouvre le volume – et où sont repris les principaux saints à fêter tout au long de l'année – et certaines miniatures (entre autres, représentations du combat de saint Georges contre le dragon et de l'assassinat de saint Thomas de Canterbury) nous donnent une indication sur la nationalité de son commanditaire.

Dits die excellente cronike van Vlaenderen, Anvers, Willem Vorsterman, 1531 – In-fol. (322 x 204 mm). Reliure en veau; MRM, inv. 29.221

Originaire de Zaltbommel (Gueldre), Willem Vorsterman s'établit comme imprimeur-éditeur et libraire à Anvers dès 1504. Quelque 400 impressions lui sont attribuées jusqu'à sa mort, survenue en 1543. Parmi celles-ci, il réalise une édition complète de la Bible en thiois, agrémentée de nombreuses gravures de qualité (1528), ainsi que cette Excellente cronike van Vlaenderen (1531). Cet exemplaire contient l'addendum, donnant à l'ouvrage son allure définitive comprenant plus de 200 illustrations. Le texte d'origine remonte manifestement à la seconde moitié du XIIe siècle, avec la mise par écrit de généalogies et de chroniques narrant l'histoire du comté de Flandre. Rédigé en latin, cet ensemble hétéroclite a été dénommé, par commodité, Flandria Generosa. Des versions en moyen néerlandais ne font leur apparition qu'au cours du XVe siècle; c'est une tradition brugeoise qui sera retenue par Vorsterman pour la composition de son ouvrage. L'extrait présenté ici illustre la bataille de Nancy, où le duc Charles le Hardi perdit la vie. La scène, tout à fait conventionnelle et utilisée pour d'autres épisodes du récit, oppose les deux armées avec, comme toile de fond, la capitale lorraine et le campement militaire des Bourguignons. Sur le feuillet suivant, une lamentation sur la mort du duc est encadrée par deux colonnes. Ce poème adopte la forme d'un acrostiche: les premières lettres de chaque vers forment la mention Karolvs Dvx Bvrgvndie / MCCCCLVVVVVI te Nanci (Charles, duc de Bourgogne / 1476 à Nancy).

**Reproduction.** J.-L. HUENS, «Nancy». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 182; MRM, inv. LP20 B 001/3/182

### **MARIE DE BOURGOGNE (1457-1482)**

C'est en pleine crise que la jeune duchesse de Bourgogne, fille de Charles le Hardi et d'Isabelle de Bourbon, accède au gouvernement des États de son père. Le roi Louis XI s'empare à ses dépens du duché patrimonial sous prétexte de sa condition féminine et Marie évite avec peine de se voir ravir aussi les Pays-Bas. Elle y concède à ses sujets, dès février 1477, l'acte connu sous le nom de «Grand Privilège», ainsi que, dans les semaines qui suivront, une série d'autres textes de portée régionale ou locale. Elle peut aussi compter sur l'archiduc Maximilien de Habsbourg, fils de l'empereur Frédéric III, épousé en août suivant, pour défendre efficacement, les armes à la main, son héritage. Elle bénéficie en outre de l'appui et des conseils d'une femme politique remarquable, Marguerite d'York, troisième épouse et veuve de son père. Un accident de chasse abrège toutefois son principat, alors qu'elle ne laisse pour lui succéder qu'un enfant de quatre ans, Philippe, ainsi qu'une fille de deux ans, Marguerite.



45•

Jacques DE VORAGINE, *Legenda aurea sanctorum, sive Lombardica historia*, Venise, Cristoforo Arnoldo, 1478 – In-fol. (285 x 205 mm). Reliure pastiche (XIX° siècle); MRM, inv. 29.725

Mention dans P. CULOT, p. 10-11, n° 4

Le dominicain lacoppo da Varazze ou, en français, Jacques de Voragine (c. 1228-1298), archevêque de Gênes, est l'auteur de plusieurs recueils de sermons, d'une *Chronique de la cité de Gênes* et, surtout, de la célèbre *Légende dorée*, une œuvre qu'il entame vers 1260 et qu'il retravailla jusqu'à sa mort. Véritable « encyclopédie » de la vie chrétienne, elle se divise en 178



chapitres consacrés à la vie des saints et martyrs, classés selon l'ordre du calendrier liturgique (sanctoral) et à l'explication des grandes fêtes liées à la vie et à la passion du Christ (temporal). Cette compilation savante est l'un des ouvrages les plus diffusés dans l'Occident médiéval: on compte près de mille exemplaires manuscrits conservés et environ une centaine d'éditions incunables (parues avant 1500) sont connues en latin ou dans d'autres langues vernaculaires. La richesse du texte, regorgeant de nombreux modèles de vies exemplaires, en fait un ouvrage de consultation et d'inspiration par excellence pour l'élaboration de sermons. Cette élégante impression en deux colonnes sur vélin, dont plusieurs lettrines sont rehaussées de couleur bleue ou rouge, est due à Cristoforo Arnoldo, un imprimeur actif à Venise entre 1472 et 1479 et pour lequel on ne recense qu'une douzaine d'éditions sorties de ses presses.

Paire de chandeliers à fût tourné – Alliage à base de cuivre, laiton probable (Diam. base: 145 mm; H. totale: 300 mm; Poids: 1,162 kg et 1,382 kg)

Fin XVe-début XVIe siècle – anciens Pays-Bas; MRM, inv. III.G.18 et 19

Mention dans N. THOMAS, I. LEROY et J. PLUMIER, p. 113, n° 203 et 204

47 Mandement signé par Marie de Bourgogne (1457-1482), duchesse de Bourgogne, en faveur de Geldolphe van der Noot; [Gand], 26 janvier 1477 (n. st.) – [2] p. (130 x 216 mm); MRM, Aut. 171/2

Édition dans W. BLOCKMANS (dir.), 1477. Le privilège général et les privilèges régionaux de Marie de Bourgogne pour les Pays-Bas, Courtrai-Heule, 1985, p. 60 (M.-A. ARNOULD)

Si la nouvelle de la défaite des armées bourguignonnes à Nancy (5 janvier 1477) était connue depuis quelques jours, il aura fallu attendre le 25 pour que la cour n'ait plus de doutes sur la mort du duc Charles. Pour son unique héritière, la jeune Marie (20 ans), la situation est catastrophique: à l'agression militaire que Louis XI lance contre ses principautés (Artois, Hainaut, deux Bourgogne), s'ajoutent les rancœurs accumulées. On reprochait au Hardi la violation de privilèges régionaux et locaux, tout comme l'alourdissement pro-

gressif des impôts lié au financement des campagnes militaires. Face à l'urgence de la situation et aux pressions subies de toutes parts, Marie est contrainte d'entériner plusieurs chartes, ce que l'on désigne ordinairement par «Grand Privilège». C'est donc alors qu'elle réalise à peine être la nouvelle duchesse de Bourgogne que Marie désigne *Maistre Gheldof van der Noot* pour occuper la fonction de chancelier de Brabant. On est immédiatement frappé par la sobriété de l'acte – contrairement à ce que l'on peut observer sur d'autres documents de même nature –, dicté par la nécessité d'agir rapidement. L'absence du sceau est à noter (Marie ne disposera d'un sceau personnel qu'à partir du 21 mars 1477) et contraint la princesse à apposer sur le document sa seule signature.

- 48 Aquarelle originale. J.-L. HUENS, «Marie de Bourgogne devant l'échafaud». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 183; MRM, LP20 B 001/3/183
- **Aquarelle originale.** J.-L. HUENS, « Mort de Marie de Bourgogne ». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 186; MRM, LP20 B 001/3/186
- Sauf-conduit signé par **MAXIMILIEN D'AUTRICHE** (1459-1519), en faveur de Jean II, duc de Clèves et comte de La Marck, et Engelbert, son frère; Louvain, 2 mai 1483 [2] p. (365 x 190 mm). Signature du secrétaire De Witte dans le coin inférieur droit. Sceau en pastille de cire rouge sous le texte; MRM, Aut. 131

Édition et analyse dans G. DOCQUIER et B. FEDERINOV, p. 35-39 et p. 161-162 (J.-M. CAUCHIES)

Ce sauf-conduit est accordé à deux personnages de premier plan: le duc de Clèves et son frère cadet. Ceux-ci, accompagnés d'une suite importante (jusqu'à 60 personnes), doivent prendre part à des négociations et doivent bénéficier d'une protection appropriée et d'un libre passage par tout lieu emprunté relevant de l'autorité de l'archiduc Maximilien. La troupe doit arriver à Bois-le-Duc le 13 mai suivant, sans doute pour apaiser le conflit entre Clèves et Habsbourg dans la région (ende aldaer te commene ende te com-

muniquierne up den twijst wesende tusschen ons ende den voirs. heer van Cleve, zijnen broeder ende landen). On peut supposer que cette entrevue n'eut jamais lieu puisque les deux frères vont mener des actions contre la principauté épiscopale d'Utrecht, alliée du Habsbourg. Maximilien ne tardera pas à opérer une riposte musclée, suffisamment intimidante pour éviter une guerre ouverte avec les Clévois.

Pierre d'AILLY, *Tractatus et sermones*, [Bruxelles], [Frères de la Vie commune], c. 1481-1483 – In-fol. (284 x 198 mm). Reliure en cuir brun (XIXº siècle)

Issu d'une famille cossue de Compiègne, Pierre d'Ailly (1351-1420) réalise un brillant cursus à l'Université de Paris. Docteur en théologie en 1381, il devient par la suite aumônier de Charles VI, puis chancelier de l'université (1389). Successivement évêque du Puy-en-Velay, de Noyon et de Cambrai (1397), il est créé cardinal en 1411. Pierre d'Ailly est un auteur prolifique : plus de 170 œuvres lui sont reconnues (traités, sermons, lettres...). Ainsi, cet exemplaire (incomplet) reprend une partie de sa production. Il s'agit d'une edition princeps de cette compilation, réalisée sur les presses des Frères de la Vie commune à Bruxelles. Cette communauté - ses membres ne prononcent pas de vœux - cherche à adopter un mode de vie et de prière proche de celui des premiers chrétiens. Le mouvement est initié à Deventer par Gérard Groote, en 1374, et va rencontrer un engouement spectaculaire dans l'ensemble des Pays-Bas. Les autorités ecclésiastiques voient avec méfiance ce regroupement de laïcs échappant au contrôle clérical. Après plusieurs polémiques, c'est Pierre d'Ailly, en personne, et son disciple Jean Gerson qui défendent avec succès leur cause. Il n'est donc pas étonnant que les Frères de la Vie commune aient imprimé, les premiers, la production de leur « bienfaiteur ».

52 Lettre signée de **Philippe de Commynes** (1447-1511) adressée à Cicco Simonetta, secrétaire de Bonne de Savoie, duchesse de Milan; Argenton, 13 décembre 1478 – [2] p. (150 x 215 mm). Traces d'un sceau de cire rouge (disparu) au dos; MRM, Aut. 331/2

Édition dans J. KERVYN DE LETTENHOVE, Lettres et négociations de Philippe de Commynes, Bruxelles, t. 1, 1867, p. 226-227; Philippe de COMMYNES, Lettres, éd. J. BLANCHARD, Genève, 2001 (Textes littéraires français, 534), p. 58-59. Analyse dans M.-J. Durry, Catalogue, p. 7-8; G. DOCQUIER et B. FEDERINOV, p. 74-76 (T. VAN HEMELRYCK)

Diplomate et homme politique, Philippe de Commynes est surtout resté célèbre pour la rédaction de ses *Mémoires* qui couvrent la seconde moitié du XVº siècle. Attaché, dans un premier temps, à la maison de Bourgogne, il choisira de trahir le duc Charles le Hardi (Téméraire) pour rallier le camp de son éternel ennemi, le roi de France Louis XI. Ce dernier reconnaît ses talents de négociateur qu'il va mettre à profit au-delà des Alpes. Au cours de l'été 1478, Commynes est envoyé en Italie où son maître souhaite intervenir pour maintenir l'équilibre politique entre principautés de la péninsule. Le 7 septembre, Commynes représente son maître pour le renouvellement de l'investiture de Gênes et de Savone en faveur du jeune duc de Milan, Jean Galéas Sforza. Dans ce document, l'ambassadeur, qui est revenu dans sa seigneurie d'Argenton (Poitou), veille à maintenir un contact épistolaire avec Cicco Simonetta, secrétaire et homme de confiance de Bonne de Savoie et de son fils. Il l'assure de son zèle à maintenir les intérêts de la famille ducale milanaise et ceux de son correspondant.

Lettre signée d'**ÉDOUARD IV** (1442-1483), roi d'Angleterre, adressée à Jean Galéas Sforza, duc de Milan; Londres, 18 février 1480 n. st. – [2] p. (230 x 295 mm). Traces d'un sceau de cire rouge (disparu). Signature d'un secrétaire (lacune) dans le coin inférieur droit; MRM, Aut. 62/I

Le roi d'Angleterre recommande au duc de Milan son envoyé, Lawrence Reynford, homme connaissant bien le domaine militaire et l'un de ses plus proches conseillers (*inter nobis intimiores familiarissimos*).

«Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne» (détail), gravure tirée de Laurent VAN HACHT GOIDTSENHOVEN, Chroniicke vande hertoghen van Brabant..., Anvers, Jérôme I Verdussen, 1612, fol. 85r; MRM, inv. 20.978

- «Sepulcrale monumentum Sermae principis Mariae Austriaco Burgondicae...», gravure tirée de Antoine SANDERUS, Flandria illustrata sive Descriptio comitatus istius per totum terrarum orbem celeberrimi, t. I, [Amsterdam], [Jean et Corneille Blaeu], 1641, [p. 226-227]; MRM, inv. 21.148
- Werner ROLEVINCK, *Fasciculus temporum*, Utrecht, Jean (Johann) Veldener, 1480 In-fol. (267 x 197 mm). Reliure en veau brun (XVIIIe siècle?); MRM, inv. 12.603 (Rel. 77B)

Issu de Westphalie, Werner Rolevinck (1425-1502) réalise ses études de droit à l'Université de Cologne, cité où il rejoint ensuite la chartreuse Sainte-Barbe. Auteur d'ouvrages de jurisprudence, de recueils hagiographiques et de prédications, il fait également œuvre d'historien en rédigeant son Fasciculus temporum, une chronique universelle relatant l'histoire du monde depuis la Création jusqu'aux temps contemporains (soit les années 1470). Si la première édition paraît dans la ville rhénane, elle est techniquement inaboutie. Alors ouvrier typographe dans cet atelier, Johann Veldener se procure le texte et décide de s'établir aux Pays-Bas pour l'y imprimer à son compte. En 1475, une nouvelle édition paraît donc à Louvain; celle-ci est considérée comme le premier livre illustré imprimé sur le territoire de l'actuelle Belgique. C'est sans doute à cause des troubles socio-politiques de 1477 que Veldener quitte Louvain pour la principauté épiscopale d'Utrecht. Il se spécialise dans l'impression de livres en thiois (ancien néerlandais) et publie la première version du Fasciculus dans cette langue. Le texte est alors enrichi d'éléments historiques liés à ces contrées septentrionales (Utrecht, Brabant, Zélande, Hollande, Gueldre...), ce qui contribue grandement au succès de cette impression.

Leonardo MATTEI, dit Leonardo DA UDINE (c. 1400-1469), Sermones quadragesimales de legibus, Ulm, Johann Zainer, 1478 – In-fol. (405 x 280 mm). Reliure allemande en veau brun, cabochons en cuivre et chaîne d'origine; MRM, Ac.73/23 (Rel. 307D)

Issu de la ville d'Udine (Frioul), Leonardo Mattei entre vers l'âge de quatorze ans dans l'ordre des Dominicains. Devenu professeur de théologie et excellent orateur, il va réaliser de nombreuses prédications dans les principales villes d'Italie. Son verbe et sa renommée grandissante lui valent d'ailleurs de prêcher devant le pape et la Curie. Sa célébrité ne s'arrête pas avec sa mort, bien au contraire. En effet, plusieurs éditions de ses sermons voient le jour en Italie, mais aussi en terre d'Empire. Cet exemplaire, finement imprimé sur deux colonnes dans la ville allemande d'Ulm (Bade-Wurtemberg), a bénéficié d'une solide reliure en veau brun estampée à froid.

## **MAXIMILIEN D'AUTRICHE**

Fils de l'empereur Frédéric III de Habsbourg (1440-1493) et d'Éléonore de Portugal, l'archiduc Maximilien épouse à Gand, en août 1477, en pleine crise politique et militaire, la duchesse Marie de Bourgogne. Cette union marquait alors l'aboutissement de tractations entreprises du vivant de Charles le Hardi, père de la mariée (1469). À la mort accidentelle de Marie (mars 1482), Maximilien se voit confier la régence des Pays-Bas au nom de leur fils, Philippe. Durant une décennie, il doit simultanément faire face à la menace militaire française et à une hostilité parfois radicale d'une partie de ses sujets des Pays-Bas, villes flamandes et brabançonnes en particulier. Élu et couronné roi des Romains en 1486, il accède en 1493, à la mort de son père, à la dignité impériale. Laissant alors à son fils le gouvernement effectif de l'héritage bourguignon, il se consacre aux affaires de l'Empire et de ses possessions autrichiennes, non sans intervenir encore aux Pays-Bas, en particulier à la mort de son fils (1506) pour la désignation de sa fille Marguerite en qualité de régente.



**Reproduction**. J.-L. HUENS, «Maximilien». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 184; MRM, inv. LP20 B 001/3/184

JAN BOTTELGIER (pour **JEAN BOUTILLIER**), Somme ruraal, Delft, [Jacques Jacobszoon van der Meere], 1483 – In-fol. (260 x 195 mm). Reliure pastiche d'inspiration monastique; MRM, inv. 29.724

Mention dans P. CULOT, p. 11, n° 5

La Somme rural [sic] est l'œuvre de Jean Boutillier (c. 1340-1395), seigneur de Froidmont et bailli de Mortagne (Tournaisis). Il s'agit d'un traité du droit coutumier en usage dans le nord du royaume de France. Diffusé par le biais de copies manuscrites, la première édition en est réalisée à Bruges par Colard Mansion (1479). Cet exemplaire est une *editio princeps* de la première traduction en thiois (ancien néerlandais), sortie d'un atelier delftois quatre ans plus tard. Le texte fera l'objet de pas moins de cinq réimpressions à Anvers entre 1503 et 1550.

Trésor monétaire, dit «Trésor de Gerdingen», Europe du nordouest (provenances diverses), XVe siècle – Or, cuivre, alliages; MRM, s. n. 1795.1 à 25

Mention dans Revue belge de numismatique et de sigillographie, LXIX, 1913, p. 364-367 (notice par J. PIRLET)

C'est au début de l'année 1913 qu'est découvert un petit trésor monétaire de la fin du Moyen Âge, sur un terrain privé de Gerdingen (Limbourg, arr. Maaseik, comm. Bree). Il se compose de 25 monnaies en or datant du 15° siècle, de provenances très diverses. Ainsi, on y trouve des pièces issues des ateliers liégeois (épiscopats de Louis de Bourbon et Jean de Hornes), mais également des monnaies frappées dans les Pays-Bas bourguignons voisins (duché de Brabant, comtés de Flandre, de Hollande), de territoires sous influence bourguignonne (Utrecht), de principautés rhénanes (duchés de Gueldre, de Juliers, archevêchés de Cologne et de Trèves) et même de royaumes géographiquement bien plus éloignés (Angleterre et Écosse). Une telle diversité prouve que la circulation des monnaies s'opère à grande échelle à travers les frontières d'alors. C'est en effet la valeur numéraire du métal précieux qui explique ce phénomène. On peut s'interroger sur les rai-

sons qui ont poussé le propriétaire à cacher ces monnaies à Gerdingen, une seigneurie située dans la partie septentrionale de la principauté épiscopale de Liège. La pièce la plus récente est un postulat du prince-évêque Jean de Hornes, frappé en 1484-1485. Or, au cours des vingt dernières années du XVe siècle, Liège est le théâtre d'une rivalité entre les partisans des Hornes et des La Marck; c'est peut-être dans ce contexte de graves troubles que ce trésor monétaire a été enterré, sans doute à la hâte.

- Ordonnance et instruction selon laquelle se doibvent conduire & regler doresenavant les changeurs ou collecteurs des pieces d'or & d'argent deffendues, rognées, legieres ou trop usées, & moiennant ce declairees, & reputées pour billon, à ce commis & sermentez, pour estre livrées és monnoyes de Sa Maiesté, & converties en deniers à ses coings & ermes [sic], Anvers, Jérôme Verdussen, 1633 In-fol. (327 x 108 mm). Reliure en parchemin; MRM, inv. 18.081
- Plat à offrande représentant Josué et Caleb portant la grappe de Canaan Laiton (Diam. max.: 28 cm; H.: 8,4 cm; Poids: 990 gr)

  XVIe siècle Nuremberg?; MRM, inv. III.G.31
- Livre d'heures manuscrit; anciens Pays-Bas?, fin du XVe-début du XVIe siècle? Parchemin, 65 folios (181 x 110 mm). Reliure française «à la fanfare» (XVIe siècle); MRM, inv. 32.035

Ce livre d'heures s'ouvre avec l'oraison à Marie *Obsecro te*. Le début de la prière est habilement mis en page. Ainsi, l'initiale *O[bsecro]* accueille la représentation de la Vierge à l'Enfant dans un paysage. Les tons doux qui sont employés renforcent le caractère paisible et chaleureux de la scène. Une délicate marge végétale – souvent désignée «de style ganto-brugeois» – entoure le texte, tandis que la partie inférieure du folio présente le blason d'un ancien propriétaire ou du commanditaire du manuscrit, accompagné de rinceaux volubiles. Le blason, d'azur à l'aigle bicéphale d'or et surmonté d'une couronne d'or, n'a pas pu encore être identifié. Des mentions manuscrites,

sur le contreplat inférieur, attestent que l'ouvrage a appartenu à un membre de la famille Guilloche (Poitiers). Ces notes sont relatives à la naissance et au baptême de quatre enfants issus de cette lignée (nés entre 1554 et 1558).

Livre d'heures en latin, atelier parisien ?, fin XVe-début XVIe siècle

– Manuscrit sur parchemin, 94 folios (253 x 170 mm). Reliure de
velours rouge (fin XIXe-début XXe siècle?). Fermoirs et coins de reliure en argent (XVIIIe siècle); MRM, inv. 22.793

Analyse dans P. FAIDER, «Note sur un livre d'heures de la fin du XVº siècle conservé au château de Mariemont», dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, IX, 1939, n° 2, p. 109-115; P. CULOT, p. 10, n° 2; *Trésors* 1, p. 98-99 (notice par N. MASSAR); A. VERBANCK-PIÉRARD et N. MASSAR, p. 456-457 (notice par G. DOCQUIER)

Au bas Moyen Âge, le livre d'heures est l'ouvrage des dévotions quotidiennes par excellence, accessible au laïc pieux. Dérivé du bréviaire - réservé pour sa part au clergé - et adoptant progressivement une structure déterminée, il se compose de différentes prières, principalement dédiées à la Vierge. On y trouve généralement un calendrier des principaux saints à fêter, des oraisons, des psaumes, l'office des morts, des prières d'intercession... Cet exemplaire rassemble 55 illustrations (dont dix en pleine page, qui paraissent être l'œuvre d'un second artiste). Les folios sont en outre décorés de bordures végétales, toutes distinctes les unes des autres. Certains indices (choix des saints représentés ou mentionnés, style des ornements en marge, drapés des figures...) laissent supposer que les peintures sont de facture parisienne. On peut y reconnaître une allure proche de l'école dite de Rouen, qui s'inscrit en droite ligne de la production de Jean Colombe († 1529). Des marges ornées, présentant un certain nombre de similitudes, se retrouvent dans des productions de l'éditeur Antoine Vérard - produisant des manuscrits et des imprimés de luxe, notamment sous la commande de Charles VIII -, souvent décorées par le Maître de la Chronique scandaleuse (par ex. Vienne, ÖNB, cod. 2625). Peut-être s'agitil en l'occurrence du même miniaturiste. Si le commanditaire de ce volume demeure inconnu, la qualité et le nombre des miniatures nous indiquent qu'il s'agit d'un personnage de haut rang. Une mention postérieure en fin de volume (XVIIIe siècle) indique que le livre était auparavant en possession d'une «reine mère», sans plus de précision. Quoi qu'il en soit, cette inscription témoigne de la valeur de ce livre d'heures.

## **PHILIPPE LE BEAU (1478-1506)**

Fils de l'archiduc Maximilien et de la duchesse Marie, il est reconnu, au décès inopiné de sa mère (1482) et sous la tutelle de son père, en qualité de «prince naturel» des Pays-Bas bourguignons. Déclaré majeur en 1494, il gouverne ceux-ci dans un climat de paix contrastant avec les années antérieures. Soucieux de neutralité, il refuse tout engagement contre la France et la Gueldre. Avant épousé, en 1496, l'infante Jeanne, fille des rois Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, il devient avec elle, par la force de circonstances dynastiques, héritier des couronnes espagnoles (1500). Sa politique, jusqu'alors centrée sur les intérêts des Pays-Bas, s'en trouve altérée sur le plan international, avec des concessions politiques ou économiques à la France et à l'Angleterre et une campagne militaire contre la Gueldre, la seule entreprise sous son gouvernement. Éphémère roi de Castille à la mort de la reine Isabelle (1504), il meurt inopinément à Burgos, au cours de son second séjour en Espagne. Jeanne lui a donné deux fils, les futurs empereurs Charles Quint et Ferdinand Ier, ainsi que quatre filles, dont Marie, qui sera reine de Hongrie puis gouvernante générale des Pays-Bas.



- **Reproduction**. J.-L. HUENS, «Philippe le Beau et Jeanne la Folle». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 195; MRM, inv. LP20 B 001/3/195
- Lettre signée de **Philippe Le Beau** (1478-1506), archiduc d'Autriche et duc de Bourgogne, adressée à Jan de Rycke; Cambrai, 15 novembre 1501 [2] p. (310 x 205 mm). Signature du secrétaire Philippe Haneton sous le texte; MRM, Aut. 151b

Cette lettre close – en réalité une copie authentique portant la signature du secrétaire Philippe Haneton – est une véritable sommation à l'adresse de Jan de Rycke, drossard de Grimbergen et Buggenhout. L'archiduc y fait part de son mécontement. Malgré son interdiction adressée à tous ses sujets de non chasser au rouge ne au noir [càd gibier rouge – cervidés – et noir – sangliers] en nostre pays et duchié de Brabant sans nostre exprés congié et licence, Philippe le Beau a appris que son officier chassait régulièrement dans les forêts domaniales, espace de privilège seigneurial. La menace en cas de récidive est clairement indiquée: Si vous veulliez garder de mesprendre, car autrement nous sommes deliberéz de vous demonstrer qu'il nous en desplairoit. On notera que Jan de Rycke était réputé pour être un excellent chasseur, et c'est d'ailleurs en forçant un sanglier qu'il perdit la vie dans les bois de Buggenhout, le 4 décembre 1504. À l'emplacement de sa mort accidentelle, une chapelle – toujours visible – a été élevée par ses descendants.

Ordre de paiement signé par **Louis XII** (1462-1515), adressé aux *generaulx conseillers par nous ordonnéz sur le fait et gouvernement de noz finances*; Montil-lès-Tour, 16 mai 1506 – [2] p. (200 x 353 mm). Signature du secrétaire Robert Gédouin, accompagnée de la mention *Par le roy*; MRM, Aut. 12/10a

Dans ce document, le roi de France Louis XII ordonne qu'une somme totale de 13 549 livres 7 sous 6 deniers tournois soit rabattue sur la recette du receveur général de Languedoc, Jean Lallemand, seigneur de Marmagne (dép. Cher, arr. Bourges, cant. Saint-Doulchard) pour être délivrée à Geoffroy de La Croix, trésorier des guerres, pour convertir et emploier a cause de son office ou paiement de certaines compaignies nouvelles de noz ordonnances que presentement avons mises sus. Ces dépenses d'ordre militaire s'inscrivent dans le cadre d'un revirement (officiel) de l'alliance conclue entre Louis XII et les Habsbourg père et fils (Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau). Dès l'automne 1500, se dessine un projet de mariage entre Claude, fille du monarque des lys, et Charles, fils aîné de Philippe et futur Charles Quint. Les jeunes enfants sont à peine âgés d'un an pour l'une, de neuf mois pour l'autre! Un traité est conclu à Lyon (août 1501), prévoyant que l'union sera so-

lennisée lorsque les fiancés auront atteint leur majorité. Les apparences sont préservées et les deux parties concluent et précisent de nouveau à Lyon (5 avril 1504) puis à Blois (22 septembre suivant), l'engagement matrimonial. Par une promesse secrète adoptée dès le mois d'avril 1500 et renouvelée quatre ans plus tard, Louis XII avait toutefois assuré la main de sa fille à François d'Angoulême, héritier du trône, futur François Ier. C'est à Tours, en ce mois de mai 1506, que les États généraux, en présence du roi, vont proclamer l'annulation de l'alliance franco-habsbourgeoise.

Lettre signée d'**Henri VII** (1457-1509), roi d'Angleterre, adressée à Louis XII, roi de France; Wanstead Manor, 12 août 1506 – [2] p. (310 x 415 mm). Signature du secrétaire Jean (John) Meautis dans le coin inférieur droit. Traces d'un sceau de cire rouge (disparu); MRM, Aut. 62/II

Mentionné dans Catalogue of the first portion of the collection of autograph letters and historical manuscripts the property of George Manners, Esq. ..., Londres, 1870, p. 39, n° 406; Exhibition of the Royal House of Tudor, Londres, 1890, n° 1198

Dans cette lettre adressée à son homologue français, Henri VII indique avoir recu les dernières missives remises par le valet de chambre et poète Macé de Villebresme, l'un des fidèles de Louis XII alors qu'il était encore duc d'Orléans et pour qui il réalise diverses missions diplomatiques. Henri VII lui donne sa réponse par le biais d'ung nostre serviteur propre, sans le nommer. Il prie son correspondant de l'écouter et de le croire, affin d'evicter toute scandalle et les inconveniens qui pourroient ensuyvir aussi bien a l'un costé que a l'aultre. Si l'objet de ces discussions semble sibyllin, on peut supposer que le roi envoie en France Francis Marsin. En effet, des instructions adressées à cet agent, connues par ailleurs, à la même date que la lettre de Mariemont, font référence au sérieux différend entre l'archiduc Philippe le Beau et Charles d'Egmond, au sujet de la possession du duché de Gueldre. Louis XII soutenait ce rival des Habsbourg par l'envoi régulier d'argent et de troupes. Henri VII, fraîchement allié de Philippe le Beau (traité de Windsor, 9 février 1506), souhaitait le ménager et marguer sa désapprobation envers l'attitude du roi de France.

Psautier manuscrit, anciens Pays-Bas, fin XVe siècle-début XVIe siècle – Parchemin, 271 folios (143 x 98 mm). Reliure en veau brun estampée à froid; MRM, inv. 29.372 (Rel. 138a)

Ce psautier – recueil de psaumes – en latin est accompagné de musique et d'un calendrier en thiois. Son intérêt réside principalement dans sa reliure d'époque, également réalisée sans doute dans les anciens Pays-Bas. Si le plat inférieur arbore des fleurs de lys stylisées placées dans des compartiments en forme de losange, le plat supérieur est orné d'une plaque décorée du motif de l'Annonciation à la Vierge. La scène est entourée d'une guirlande florale où s'inscrivent des animaux fabuleux.

Battista SPAGNOLI, dit Baptiste DE MANTOUE, Secunda pars Operum Baptistae Mantuani, Paris, [Josse Bade], 1507 – In-8° (164 x 101 mm). Reliure en veau brun estampée à froid; MRM, inv. 29.371 (Rel. 137A)

Originaire d'Asse (à l'ouest de Bruxelles), Josse Bade est l'un des imprimeurs les plus célèbres du début du XVIe siècle. Établi d'abord à Lyon, il s'installe, dès 1498, à Paris où il va éditer, tantôt pour son propre compte, tantôt en collaboration avec d'autres imprimeurs, divers textes antiques et œuvres d'humanistes italiens. On lui doit, entre autres, cette impression des œuvres de Battista Spagnoli, membre de l'ordre des Carmes, poète et l'un des plus éminents représentants de l'humanisme chrétien en Italie. La reliure de cet exemplaire est aussi digne d'intérêt. Au centre des plats, quatre compartiments, où figurent des animaux fantastiques, séparent la même plaque reproduite à deux reprises. Celle-ci présente le thème de l'Annonciation et est entourée de la mention *Ecce ancilla Domini / Fiat mihi secundum verbum tuum –* le début de l'Angélus (Voici la servante du Seigneur / Qu'il me soit fait selon ta parole) – puis directement de la signature *Joh[an]es Rikewaert me lingavi* [sic] *in Gandavo*. L'activité de Jan Ryckaert comme relieur est en effet attestée à Gand durant la première moitié du XVIe siècle.

71 • Plat à offrande orné de la scène de l'Annonciation – Laiton (Diam. max. : 63,2 cm; H.: 7,8 cm; Poids: 7 kg)
Fin XVe-début XVIe siècle – Nuremberg?; MRM, inv. III.G.23



72 Attestation signée par OLIVIER DE LA MARCHE (1425-1502); s.l., 2 octobre 1494 - [2] p. (190 x 195 mm). MRM, Aut. 408



Édition et analyse dans M.-J. Durry, t. I, p. 22-25; G. Docquier et B. Federinov, p. 72-74 (T. VAN HEMELRYCK)

Le poète et mémorialiste Olivier de La Marche nous a laissé le récit des fastes de la cour des ducs de Bourgogne et de leurs successeurs habsbourgeois. Homme de lettres, diplomate, premier maître d'hôtel des archiducs Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau, c'est aussi un fin connaisseur du monde militaire. C'est précisément sa fonction de «lieutenant du mareschal de l'ost» qui est évoquée ici. En effet, La Marche est amené à trancher un différend – dont la nature nous est inconnue – qui oppose deux officiers, Guillaume de Schönberg et Louis de Vaudrey, capitaine d'origine franc-comtoise, à un certain Nicolas de Ferman. Le texte détaille la première comparution devant La Marche et Jean III de Berghes (ce dernier comme premier chambellan de l'archiduc) le jour de la Saint-Luc - 18 octobre - et la seconde audience fixée pour entendre l'affaire où Nicolas de Ferman n'a pas comparu. Aussi, Olivier de La Marche fait rédiger ce document attestant de la défaillance de Ferman. On notera que le document autographe est signé du «seing manuel» de La Marche et que ce même document a récemment permis de reconnaître l'écriture autographe de l'écrivain dans un manuscrit de son œuvre Le Chevalier délibéré.

- Portrait d'Olivier de La Marche, dans Jean-François FOPPENS, Bibliotheca Belgica, sive virorum in Belgio vita, scriptisque illustrium..., t. II, Bruxelles, Pierre Foppens, 1739, gravure interfoliée entre les p. 932-933
- Tarif monétaire édicté par l'archiduc Philippe le Beau, [Louvain], Thierry Martens, [1500] – In-fol. (295 x 435 mm). Reliure pastiche d'inspiration monastique (XIXe siècle); MRM, inv. 29.722 (R. 83)

Analyse dans Trésors 2, p. 50-51 (notice par G. DOCQUIER). Mention dans P. CULOT, p. 11, n° 6

Les tarifs monétaires sont des relevés des diverses monnaies ayant cours sur un territoire. Ils accompagnent les ordonnances édictées par le prince afin d'en clarifier le contenu et sont affichés dans des lieux publics, accessibles au plus grand nombre (portes des églises, marchés, halles...). L'ajout de gravures représentant, le plus fidèlement possible, les espèces permet d'éviter toute confusion. Au cours des années 1498-1499, Philippe le Beau promulque plusieurs ordonnances générales destinées à réguler les cours et à réglementer ou interdire l'usage de monnaies étrangères. Dans ce long processus, l'édit du 8 décembre 1499 impose une stabilité, puisqu'il est appliqué pendant plus de vingt ans. Le tarif issu de la présente ordonnance a été publié le 25 décembre suivant. Cette impression est l'œuvre de Thierry Martens (c. 1447-1534), comme en témoigne son nom et sa marque reproduits dans le coin inférieur droit. Martens a introduit l'imprimerie dans les Pays-Bas, à Alost (1473). Ses contacts et son talent lui valent de travailler étroitement avec Érasme et de réaliser, en 1516, l'editio princeps de la célèbre *Utopie* de Thomas More.

75 Aquarelle originale. J.-L. HUENS, «Thierry Maertens [sic] à Alost». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 194; MRM, inv. LP20 B 001/3/194

## **CHARLES QUINT (1500-1558)**

Deuxième enfant et premier fils de l'archiduc Philippe le Beau et de l'infante Jeanne d'Aragon-Castille, il hérite des Pays-Bas bourguignons à la mort prématurée de son père en 1506. Sa tante paternelle, Marguerite d'Autriche, exerce la régence jusqu'à ce qu'il soit mis hors de tutelle, en 1515. Roi de Castille conjointement avec sa mère (1506), roi d'Aragon à la mort de son aïeul maternel Ferdinand (1516), il est reconnu comme tel en Espagne et accède aussi par voie d'élection à l'Empire à la mort de son aïeul paternel, Maximilien (1519), tandis qu'il laisse à son frère cadet Ferdinand le gouvernement des possessions patrimoniales des Habsbourg, Autriche et pays adjacents. Se rendant maître de Tournai, il annexe encore plus tard principauté d'Utrecht et duché de Gueldre, complétant ainsi le rassemblement territorial initié par ses prédécesseurs. Il confie successivement la gouvernance générale des pays bourguignons à sa tante Marguerite et à sa sœur Marie. Son règne est émaillé de nombreuses campagnes contre la France et les princes protestants de l'Empire. En 1555-1556, il abdique et cède à son fils Philippe II royaumes espagnols, Pays-Bas et Franche-Comté, avant de se retirer au monastère de Yuste, en Estrémadure.



76 • Reproduction. J.-L. HUENS, « Charles Quint jeune ». Publiée dans « Nos Gloires, t. III, n° 199 ; MRM, inv. LP20 B 001/3/199



Statuette de saint Jacques le Majeur – Laiton coulé (H.: 192 mm; diam. de la base: 65 mm; Poids: 0,840 kg)
Fin du XVº siècle-début du XVIº siècle – Empire germanique?;
MRM, inv. P.168

Analyse dans M.-C. Bruwier, G. Docquier et B. Goffin, p. 486-487 (notice par M.-F. Tilliet). Mention dans N. Thomas, I. Leroy et J. Plumier, p. 121, n° 238

L'apôtre est représenté debout, vêtu d'une tunique et d'un surcot, coiffé d'un chapeau à large bord sommé de sa coquille emblématique. Le saint-pèlerin est également paré de sa panetière en bandoulière; seul le bâton sur lequel il s'appuyait à disparu. La statuette est creuse et est percée à la base et au sommet. Il est probable qu'elle faisait partie de la décoration d'un lustre.

- Carreau de poêle avec joueuse de luth Terre cuite vernissée (H. : 262 mm ; larg. : 235 mm)
  XVIº siècle Empire germanique ; MRM, O.146
- 79 Carreau de poêle avec joueuse d'orgue Terre cuite vernissée (H. : 260 mm ; larg. 240 mm)
  XVIº siècle Empire germanique ; MRM, O.148
- Chandelier en forme de personnage masculin Alliage à base de cuivre (Diam. base : 156 mm ; H. à la tête : 302 mm ; Poids : 2,042 kg)

  XVIe siècle Allemagne du sud ? ; MRM, inv. L.109

Mentionné dans N. THOMAS, I. LEROY et J. PLUMIER, p. 117, n° 222

Lettre autographe signée de FRANÇOIS I<sup>ER</sup> (1494-1547), roi de France, adressée à l'empereur Charles Quint; s.l.n.d. [1526] – [2] p. (280 x 198 mm); MRM, Aut. 13e

Analyse dans G. Docquier, p. 396-397. Mention dans P. Culot, p. 43,  $n^\circ$  90; G. Docquier et B. Federinov, p. 157-158

La péninsule italienne demeure un enjeu sérieusement disputé entre le roi de France et son rival Habsbourg. François ler tente personnellement de récupérer le Milanais. Il décide de pousser son avantage en mettant le siège devant Pavie. L'armée impériale fait son apparition à la fin du mois de janvier 1525, et chaque camp se toise pendant trois bonnes semaines. La bataille a lieu le 24 février et se traduit par une défaite française et la capture du roi. Charles Quint tient alors son rival à sa merci et la nouvelle fait rapidement le

tour de l'Europe. François ler est envoyé en Espagne où les conditions de sa libération sont longuement débattues. C'est finalement après la signature du traité de Madrid (14 janvier 1526) qu'il est relâché. L'acte prévoit, entre autres, le paiement d'une rançon colossale, la restitution aux Habsbourg du duché de Bourgogne et le renoncement à toute prétention sur l'Italie. En outre, le monarque avait juré sur l'honneur de se constituer à nouveau prisonnier s'il manquait à ses devoirs, comme il le promet encore dans la présente lettre: Et quant a moy, quand vous ferés sonner le tronpete, vous me [biffé] trouverés a cheval prest aveques toutes ses forses de vous acompagnyer. (Signé:) Vostre bon frere et vroy [sic] amy et a jamés oblygé. Françoys. Le roi ne tint cependant pas sa parole.

Lettre signée de **François I**<sup>ER</sup> (1494-1547), roi de France, adressée au *seigneur de Chevigny près Semur*; Cognac, 2 mai [1526] – [2] p. (280 x 200 mm). Signature du secrétaire Florimond Robertet; MRM, Aut. 13c

Dans cette lettre, le roi confirme sa libération et son retour dans le royaume, après avoir signé le traité de Madrid (14 janvier 1526). Il annonce également son intention de faire réunir les États de Bourgogne à Dijon le 4 juin suivant et prie son correspondant de s'y rendre en qualité de député desdits États. L'enjeu était de taille, car les États devaient se prononcer sur l'appartenance du duché de Bourgogne à la couronne de France et refuser, par conséquent, tout retour dans le giron des Habsbourg. Parallèlement, François ler et sa mère, Louise de Savoie, avaient constitué la Ligue de Cognac, une alliance militaire européenne rassemblant Henri VIII d'Angleterre, le pape, Venise, Florence et Milan contre l'empereur. La septième guerre d'Italie venait de voir le jour.

Lettre d'**Antoine de Lalaing** (1480-1540), comte de Hoogstraten, adressée aux émissaires impériaux présents à Valenciennes; Bruxelles, 19 novembre 1531 – [2] p. (295 x 175 mm). Signature du trésorier Jean Ruffaut; MRM, Aut. 198/1

Afin de pouvoir regagner son royaume, François ler avait dû accepter de signer le traité de Madrid et de faire remettre ses deux fils, François et Henri, comme gages de sa parole. La guerre n'avait cependant pas tardé à reprendre avec Charles Quint. Le traité de Cambrai (5 août 1529) accélère la restitution des princes, mais une rançon colossale est exigée par l'empereur: 2 millions d'écus d'or, soit environ 7 tonnes du précieux métal. Ce n'est pourtant que le 1er juillet 1530 que les enfants sont restitués à leur père, après quatre ans de détention. Le document présenté fait directement référence aux suites de cet événement. Le chef des finances Antoine de Lalaing donne ses recommandations aux envoyés impériaux qui se sont assemblés à Valenciennes avec les délégués français, afin de régler le solde encore dû par François ler. Ainsi, le coffre aux deniers, dont chaque partie détient une clé, devra être surveillé étroitement et l'affaire devra être rapidement réglée, car Charles Quint semble s'impatienter.

Sauf-conduit signé par **HENRI VIII** (1491-1547), roi d'Angleterre, en faveur de Thomas Tyrell; Londres, 28 février 1510 – [2] p. (152 x 220 mm). Sceau en pastille de cire rouge; MRM, Aut. 62/III

Ce sauf-conduit donne droit au porteur, Thomas Tyrell, de voyager librement dans le royaume d'Angleterre et sur le territoire de Calais. Ordre est donné à tous les officiers de le laisser passer sans contrainte et de n'opérer aucun désagrément sur ses bagages et biens. Tyrell est alors très probablement chargé d'une mission – pour laquelle il est accompagné de trois serviteurs et de quatre chevaux – en France ou dans les Pays-Bas.

- Hans Holbein Le Jeune (d'après), *Portrait d'Henri VIII*, roi d'Angleterre Gravure sur cuivre, XVIIIe siècle ?; MRM, Aut. 62/III
- Didier ÉRASME, *Enchiridion militis christiani*, Strasbourg, Johann Knobloch, 1524 In-8° (162 x 100 mm). Reliure en veau brun, plaques estampées à froid; MRM, inv. 12.590 (Rel. 51A)

Ce texte d'Érasme (en français Le Manuel du chevalier chrétien), publié pour la première fois en 1503 (Anvers, Thierry Martens), est une œuvre importante de la carrière du prince des humanistes. À cette époque cependant, Érasme, simple chanoine de l'ordre de saint Augustin, n'a pas encore atteint sa pleine renommée. Il est perpétuellement en quête d'argent et de protecteurs. L'Enchiridion est une sorte d'appel adressé aux chrétiens pour agir conformément à leur foi, plutôt que d'exécuter les rites sans en connaître leur signification profonde. C'est un manuel, truffé de citations et de préceptes tirés des Saintes Écritures, destiné au croyant pour l'inciter à poursuivre une vie dévote. Si le succès du texte lui assure près d'une cinquantaine de réimpressions tout au long du XVIe siècle, les idées qu'il contient pousseront l'Université de Paris à le mettre à l'Index en 1544. La reliure de cet exemplaire est un travail anglais, sans doute relativement contemporain. Sur le plat supérieur, le blason des Tudor est soutenu par un dragon et un lévrier. Ils sont surmontés des écus d'Angleterre (croix de saint Georges) et de la cité de Londres (croix de saint Georges avec une épée), du soleil et de la lune. Les initiales «G R» de part et d'autre de l'écu central sont celles d'un relieur londonien non identifié. Le tout est entouré du psaume Confitemini Domino quoniam / bonus quoniam / in seculum misericordia eius / Deus meus in te speravi. Au plat inférieur, quatre compartiments accueillent les fiqures d'un saint évêque, de sainte Barbe, de sainte Catherine et de saint Jean l'Évangéliste.

Lettre autographe signée de **Martin Luther** (1483-1546) adressée aux bourgmestre et échevins de Nuremberg; Wittenberg, 22 septembre 1525 – [2] p. (310 x 212 mm). Sceau de cire verte aux initiales *ML* (Martin Luther); MRM, Aut. 534/2

Mention dans P. Culot, p. 37, n° 72; G. Docquier et B. Federinov, p. 174-175

Entré dans l'ordre de saint Augustin à Erfurt en 1505, Martin Luther s'oriente rapidement vers la théologie. Son opposition viscérale au commerce des indulgences le pousse à placarder, en 1517, les 95 thèses de Wittenberg qui condamnent fermement cette pratique. Les positions de Luther lui attirent

cependant des sympathies et un soutien, notamment auprès du prince-électeur et duc de Saxe, Frédéric III. Malgré son excommunication et sa mise au ban de l'Empire (1521), Luther pourra tranquillement réaliser la première traduction en allemand de la Bible et répondre, par voie d'imprimés largement diffusés, à ses détracteurs. Dans cette lettre adressée aux autorités de Nuremberg, le réformateur se plaint vivement des contrefacteurs qui sévissent dans la ville et demande aux édiles d'agir énergiquement contre ceux qui entravent la bonne diffusion de ses textes imprimés.

Lettre autographe signée de saint IGNACE DE LOYOLA (1491-1556), adressée à l'infant Philippe d'Espagne (futur Philippe II); Rome, 17 février 1546 – [4] p. (287 x 214 mm). Traces d'un sceau de cire rouge (disparu) en p. 4; MRM, Aut. 1265/1

Analyse dans  $Tr\acute{e}sors~2$ , p. 68-69 (notice par G. DOCQUIER). Mention dans P. CULOT, p. 37-38,  $n^{\circ}$  75; G. DOCQUIER et B. FEDERINOV, p. 175

Ce document s'inscrit dans le contexte du Concile de Trente, ardemment désiré par Charles Quint qui y voit la solution d'un retour à l'unité chrétienne. Le pape Paul III appelle à Rome Pierre Favre, ami fidèle d'Ignace de Loyola et membre de la première heure de la jeune Société de Jésus, qu'il a choisi comme légat à cette assemblée. Dans sa lettre, Ignace demande à l'infant Philippe, fils de l'empereur, s'il accepte cette proposition. Les Habsbourg, père et fils, tous deux fortement impliqués dans le respect de la Foi, approuvent la décision. Pierre se prépare à cette importante mission lorsque, épuisé par une vie d'intense prédication, il s'éteint à l'âge précoce de quarante ans. Ce serait, dit-on, dans les bras d'Ignace qu'il décède le 1er août 1546.

Didier ÉRASME, *Divi Ioannis Chrysostomi archiepiscopi Constanti-nopolitani commentarius in Epistolam ad Galatas*, Bâle, Johann Froben, 1527 – In-8° (167 x 110 mm). Reliure en veau brun, plaques estampées à froid; MRM, inv. 12.525 (Rel. 5A)

Ce petit ouvrage est une traduction du *Commentaire* de saint Jean Chrysostome, archevêque de Constantinople (IVe siècle), sur l'Épître aux Galates de

saint Paul. Érasme était reconnu pour sa maîtrise des langues anciennes et a réalisé de nombreuses traductions de haute qualité. C'est chez l'imprimeur-éditeur bâlois Johann Froben, l'un de ses amis, qu'il publie diverses traductions et œuvres personnelles. On notera que ce volume est l'un des derniers sortis des presses de Froben, mort le 27 octobre 1527. C'est cependant ici la reliure «flamande», sans doute contemporaine, qui retiendra notre attention. Sur les deux plats, le même décor est réalisé à l'aide de plaques estampées à froid. L'une d'elles présente un décor de rinceaux flanqué d'animaux (cerf, porc-épic, singe, écureuil...), tandis que l'autre comprend divers monstres (sirène, chevalier marin, licorne...) et la mention *Ora pro nobis sancta Dei Genitrix* («Priez pour nous sainte Mère de Dieu»). Le centre de la composition est occupé par la figure de sainte Marguerite sortie du ventre du dragon qui l'avait avalée, flanquée d'un dragon et d'un griffon.

Didier ÉRASME, *Ad collationes cuiusdam. Opus recens*, Anvers, Petrus Sylvius, 1529 – In-8° (154 x 96 mm). Reliure en veau brun, plaques estampées à froid; MRM, 12.524 (Rel. 4A)

Cette Responsio ad collationes (in Epistolam Pauli ad Romanos) d'Érasme présente une reliure au décor presque identique à la précédente. La partie centrale du plat supérieur a simplement été remplacée par un groupe de cinq personnages (des fous ?) qui dansent en se tenant la main. Au plat inférieur, c'est une succession de quatre compartiments présentant un lion, un dragon, un griffon et un pélican qui a été choisie. Cette reliure a donc très probablement été exécutée dans le même atelier.

- 91 Reproduction. J.-L. HUENS, «Érasme». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 217; MRM, inv. LP20 B 001/3/217
- 92 Lettre autographe signée de **DIDIER ÉRASME** (1469-1536), adressée à Willibald Pirckheimer; Bâle, 20 mars 1528 (13° jour avant les calendes d'avril) [4] p. (330 x 217 mm). Sceau de cire verte, présentant la devise *Concedo nulli*; MRM, Aut. 568/1

Édition et analyse dans G. DOCQUIER et B. FEDERINOV, p. 77-105 (M. THEUNISSEN-FAIDER) et p. 169; *Trésors* 2, p. 60-61 (notice par B. FEDERINOV). Mention dans P. CULOT, p. 37, n° 73

Érasme se réjouit de la dernière lettre qu'il a reçue de son correspondant et ami, Willibald Pirckheimer, patricien de Nuremberg, conseiller impérial, humaniste et protecteur d'Albert Dürer. Érasme lui fait part de ses douloureuses expériences touchant la fidélité des amis. Il relaie les échos de désordres en Espagne et à Paris, annonce avoir décliné l'invitation d'Henri VIII et de l'archevêque de Canterbury à séjourner en Angleterre, évoque Philippe Melanchthon et Martin Luther, ainsi que la situation des anabaptistes. L'humaniste donne également des nouvelles de sa santé et se montre navré de la maladie de Dürer (il mourra le 6 avril suivant). Cette succession de nouvelles brèves laisse apparaître l'expression sans détour et la vivacité d'esprit du grand Rotterdamois.

- 93 Albert DÜRER, Portrait de Willibald Pirckheimer à l'âge de 53 ans ; s.l., 1524 183 x 116 mm ; MRM, inv. Aut. 568/1
- Didier ÉRASME, Adagiorum opus, ex postrema auctoris recognitione, Lyon, Sébastien Gryphe, 1550 In-fol. (345 x 219 mm). Reliure parisienne aux armes de Philippe III de Croÿ (c. 1553-1556); MRM, inv. Ac.75/17 (Rel. 314C)

Analyse dans *Trésors* 1, p. 100-101 (notice par N. MASSAR). Mention dans *30 ans d'acquisitions au Musée royal de Mariemont*, Morlanwelz, 1993, p. 70 et 75

Cette édition française des œuvres d'Érasme est remarquable pour sa reliure en veau brun à décor géométrique, présentant de larges bandes entrelacées, peintes en noir et cernées de filets et d'ornements réalisés à la feuille d'argent. Le commanditaire est identifiable grâce au blason et à la devise *J'y parviendray* au centre des deux plats: Philippe III de Croÿ (1526-1595), duc d'Aerschot, grand noble au service de Charles Quint et de Philippe II. Emprisonné au château de Vincennes après avoir combattu les Français (1553-1556), il a cependant l'occasion de faire l'acquisition d'ouvrages imprimés qu'il fait relier à grands frais. On connaît au moins trois reliures exécutées en France à cette époque à sa demande. Une citation en italien figure sur les bordures latérales: *Per non manifestare il mio dolore / tal volta rido che mi crepa il core* (Pour ne pas manifester ma douleur, je souris lorsque mon cœur se fend).

Autorisation de disposer par testament de tous leurs biens délivrée par **Charles Quint** (1500-1558), en faveur d'Adolphe van der Noot, conseiller ordinaire au Conseil de Brabant, et de son épouse Philippine de Watermale; Bruxelles, 7 octobre 1530 – Original sur parchemin (350 x 600 mm). Sceau équestre en cire rouge, pendant sur double queue de parchemin, avec contre-sceau armorial; MRM, Aut. 5372

Cet acte concerne les biens de toute nature que le couple possède ou possédera dans le duché de Brabant et les terres d'Outre-Meuse. Signé sur le repli: *Bij den keyser. H. de Hane*.

- Contrat (*traitié*, *convens*) de mariage conclu devant quatre hommes de fief du comté de Hainaut et cour souveraine de Mons et d'un notaire apostolique, aumônier de **Charles Quint**, archiduc d'Autriche et prince de Castille, entre Jean de Martigny, écuyer, seigneur de Rainsars (*Hernynssart*, act. dép. Nord, arr. Avesnes-sur-Helpe, cant. Fourmies), et de Baudouine de Lattre, fille de Charles de Lattre, chevalier, seigneur des Tombes (act. comm. Verlinghem; dép. Nord, arr. Lille, cant. Lambersart), maître d'hôtel de l'archiduc; s.l., 28 avril 1508 Original sur parchemin (460 x 500 mm). Quatre sceaux des hommes de fief (tombés). Monogramme du notaire, sire Robert Robin, prêtre; MRM, X 4518
- 97 ARTÉMIDORE D'ÉPHÈSE, Johannes HAINPOI (trad.), *De Somniorum interpretatione, libri quinque*, Bâle, Hieronymus Froben et Niklaus I Episcopius, 1544 In-8° (172 x 110 mm). Reliure en maroquin brun, décor «à la fanfare»; MRM, inv. 12.542 (Rel. 21A)

Analyse dans  $Tr\acute{e}sors~2$ , p. 66-67 (notice par M.-Bl. Delattre). Mention dans P. Culot, p. 21,  $n^{\circ}$  29

À l'invitation d'Érasme, le médecin et humaniste Johannes Hainpol (c. 1500-1558) ou, en latin, Janus Cornarius, s'était spécialisé dans la traduction de nombreux textes médicaux grecs de l'Antiquité. Plusieurs impressions de ses travaux ont été réalisées à Bâle, notamment à l'officine des Froben. Cette belle reliure au décor dit «à la fanfare» a été exécutée pour Charles, comte de Mansfeld (1547-1596), fils de Pierre-Ernest, grand militaire et diplomate au service de Charles Quint. Gouverneur du Luxembourg, celui-ci avait fait bâtir le splendide château de Clausen où figurait en bonne place une prestigieuse bibliothèque. C'est donc tout naturellement que son fils avait hérité de sa passion bibliophilique. Charles poursuit l'œuvre de son père en acquérant des éditions de qualité et en faisant relier plusieurs d'entre elles à ses armes. Il en va ainsi de cet exemplaire, où volutes et feuillages épousent harmonieusement de petits compartiments renfermant les doubles initales *CC* entrelacées.

Thaler de Hoyer IV, Gebhard VII, Albert VII et Philippe II de Mansfeld – Argent (Diam.: 42 mm; Poids: 28 gr)

1537 - Empire germanique; MRM, Médailler I.7

A/ Grandes armes des Mansfeld, entourées de la légende HOI-GER.GEBHAR.ALBER.E.PHILP.

R/ Saint Georges à cheval terrassant le dragon, entouré de la légende MON-ARG-COMI.[DOMI].DE.MANSF.

Thaler de Gebhard VII, Philippe Ier et Johan Georg Ier de Mansfeld – Argent (Diam.: 40 mm; Poids: 27 gr)

1546 - Empire germanique; MRM, Médailler I.7

A/ Grandes armes des Mansfeld, entourées de la légende *GEB-HAR.PHILIP.ET.HANS.GEO*.

R/ Saint Georges à cheval terrassant le dragon, entouré de la légende MO-NA.COFI.DOMI.IN.MANSF-EL

Marcantonio Coccio, dit Sabellico, Lodovico Dolce (trad.), Le Historie vinitiane, [Venise], Curtio Troiano di Navo, 1544 – In-8° (219 x 152 mm). Reliure en veau brun, décor argenté et peinture noire (XVIº siècle); MRM, Ac.71/14 (Rel. 295A)

Professeur à Udine, Venise et Vérone, l'humaniste Sabellico († 1506) avait rédigé les *Historiae rerum Venetarum ab urbe condita*, une histoire de la République de Venise, divisée en 33 livres et imprimée en 1487. Cette édition est la première traduction complète de ce récit, réalisée par les soins de Lodovico Dolce. La reliure présente un décor à l'argent, travaillé à l'aide de petits fers finement ciselés. Mais c'est surtout la marque au verso de la page du titre qui confère à cet ouvrage son intérêt: celle aux armes et à la devise *Durate* du cardinal de Granvelle. D'origine franc-comtoise, Antoine Perrenot de Granvelle (1517-1586), évêque d'Arras, archevêque de Malines, cardinal et, finalement, archevêque de Besançon, va réaliser une brillante carrière politique et diplomatique sous Charles Quint et son fils Philippe II. Grand mécène et collectionneur, Granvelle est également un bibliophile notoire: plusieurs ouvrages issus de sa bibliothèque sont encore conservés à Besançon.

- **Aquarelle originale**. J.-L. HUENS, «Granvelle». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 235 ; MRM, inv. LP20 B 001/3/235
- Marcus Van Vaernewijck, *De cronijcke van Vlaenderen in tcorte...*, Gand, Hendrik Van den Keere (pour Gheeraert Van Salenson), 1557 In-4° (195 x 137 mm). Reliure en maroquin rouge (XIX° siècle); MRM, inv. 29.728

Fils cadet de Marcus, seigneur de Steenkerke, Marcus Van Vaernewijck (1518-1569) est attaché à sa ville natale de Gand. Il occupe diverses fonctions dans la gestion quotidienne de la cité et est bien informé des petits et grands événements du comté de Flandre. Auteur d'œuvres poétiques, il se spécialise aussi dans la rédaction d'histoires et de chroniques de la principauté flamande. Cette editio princeps de sa Cronijcke van Vlaenderen est dédicacée à Adolphe de Bourgogne († 1568), petit-fils du grand bâtard Antoine de Bourgogne. Celui-ci occupe l'importante fonction de vice-amiral des Pays-Bas et de grand bailli de Gand. En se plaçant sous les auspices de cet aristocrate prestigieux, Van Vaernewijck cherchait la protection d'un grand noble afin d'assurer le succès de son texte.



Chaudron tripode avec anse - Alliage à base de cuivre (Diam.

ouverture: 223 mm; H.: 231 mm; Poids: 4,783 kg)

1550 (Inscription: Ynt.jaer.ons.Heren.M.VC.L) - anciens Pays-

Bas; MRM, inv. III.G.71

Mention dans N. THOMAS, I. LEROY et J. PLUMIER, p. 106, n° 174

Mortier – Alliage à base de cuivre (Diam. max. : 265 mm ; H. :235 mm ; Poids : 27,500 kg)

1542 (Inscription: Maria Anna Anno Domini 1542) - Empire ger-

manique ?; MRM, inv. III.G.81

Mention dans N. Thomas, I. Leroy et J. Plumier, p. 121, n° 244

105 Clochette de table – Bronze (Diam. max. 120 mm; Poids: 1,195 kg)
1531 (Inscription: MICHIEL PAUWELS BENT[...] GHEGOTEN //
VAN CORNELIS WAGHEVENS IN T JAER ONS HEREN M VC
XXXI) - anciens Pays-Bas; MRM, III.K.19

Deux bordures (sur la partie supérieure et le pourtour de l'ouverture) accueillent la mention de réalisation de cette petite cloche. Sur un registre continu, le décor se compose de rinceaux et d'êtres mythologiques. La poignée – un élément rapporté, clairement postérieur – présente un détail du fameux groupe sculpté hellénistique du *Laocoon* (Musées du Vatican).



S'ensuyt la vraye teneur des lettres contenant les lamentables inundations & elevation des eaues..., [Genève, Wygand Köln, 1530] – In-4° (182 x 127 mm); MRM, inv. 22.901

Ce petit imprimé, extrêmement rare, relate les conséquences du raz-demarée qui s'est produit à la Saint-Félix (5 novembre) 1530. Désigné dans la mémoire collective *Sint Felixvloed ou Quade Saterdach* – «Inondation de la Saint-Félix» ou «Mauvais samedi» –, cette catastrophe a lourdement touché le comté de Flandre et, surtout, la Zélande. Ainsi, des régions entières ont été englouties, telle l'Oost-Watering, à l'est de Yerseke. Là, pas moins de dix-huit villages ainsi que la ville de Reimerswaal ont été rayés de la carte. Certaines zones ont cependant pu être regagnées ultérieurement sur la mer (par exemple le Noord-Beveland). Des estimations – difficilement vérifiables – font état de plusieurs dizaines de milliers de morts ou disparus. Une telle calamité va rapidement faire le tour de l'Europe et être répercutée dans de petites impressions du même type (en langues latine et vernaculaire) ou dans diverses chroniques. Cette plaquette imprimée contient deux parties. La première est une relation des faits, datée de Bruxelles, le 10 novembre suivant, par un certain Pierre Vuylstet. La seconde partie est une Exhortation au peuple chrestien où l'auteur, peut-être Genevois, explique qu'il s'agit d'un châtiment divin pour les peschés du peuple desobeissant et corrompu en la foy de Jesu Christ.

Lettre signée de **Marguerite d'Autriche** (1480-1530), gouvernante générale des Pays-Bas, adressée à Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange; Bruxelles, 3 novembre 1526 – [2] p. (175 x 213 mm). Signature du secrétaire Rombaut Loets dans le coin inférieur droit. Traces d'un sceau de cire rouge (disparu);

MRM, Aut. 172c

En 1502, Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, connaît deux événements majeurs. D'une part, elle perd son époux, Jean (IV) de Chalon-Arlay; de l'autre, elle accouche d'un garçon, Philibert, et devient régente au nom de son fils mineur. L'affrontement entre François ler et Charles Quint va placer la principauté d'Orange dans une situation instable à partir des années 1520. Confisquée dès 1522 par le Valois, Orange est «virtuellement» rendue à Philibert de Chalon, mais ce n'est qu'après la paix de Cambrai (1529) qu'elle lui est véritablement restituée. Dans cette brève missive, écrite à la même période, la gouvernante générale Marguerite d'Autriche assure la princesse de son soutien dans la préservation des biens et intérêts de Philibert, spécialement du comté de Saint-Pol (Artois), possession de la maison de Luxembourg dont était issue la princesse d'Orange, et située dans une zone frontière entre France et Pays-Bas.

Lettre autographe signée de **Charles Quint** (1500-1558), empereur du Saint Empire germanique, adressée au pape Clément VII; Augsbourg, 30 octobre 1530 – [4] p. (326 x 230 mm). Traces d'un sceau de cire rouge (disparu) en p. 4; MRM, Aut. 131/1c

Mention dans P. Culot, p. 43, n° 91; G. Docquier et B. Federinov, p. 162

Dans cette missive, Charles Quint remercie le souverain pontife des condoléances que ce dernier lui a adressées, à l'occasion de la mort de l'infant Ferdinand, son second fils, né en 1529 (por lo que me escrivio sobre el fallecimiento del infante my hijo). Il lui annonce également s'occuper de la question religieuse, du rétablissement des Médicis à Florence et exprime son opinion au sujet d'une prochaine nomination de cardinaux.

Loix, chartres & coustumes du chieflieu de la Ville de Mons et des villes ressortissans audit chieflieu de Mons, [Anvers], [Michiel van Hoochstraten] (pour Jean Pissart), 1538 – In-4° (179 x 129 mm). Reliure en veau brun; MRM, F. Mons LVII 001/b

Analyse dans B. FEDERINOV, Quatre siècles d'imprimerie à Mons. Catalogue des éditions montoises (1580-1815) du Musée royal de Mariemont, Morlanwelz, 2004, p. XIV-XVI et 2

Si l'implantation durable de l'imprimerie n'arrive à Mons, capitale administrative du comté de Hainaut, qu'en 1580, la circulation de livres imprimés y est avérée depuis la fin du XVe siècle. Des libraires ont cependant édité divers titres, non en les réalisant eux-mêmes, mais en faisant appel à des imprimeurs bien établis dans les principautés voisines. Il en va ainsi, par exemple, de ce recueil des lois et coutumes de la ville de Mons, relié avec un recueil des coutumes du comté de Hainaut. En effet, l'empereur Charles Quint avait ordonné, en 1531, la mise par écrit systématique des différentes coutumes des Pays-Bas en vue de leur homologation. À l'invitation de Pierre de Werchin, sénéchal de Hainaut, le libraire montois Jean Pissart s'était adressé à l'imprimeur anversois Michiel van Hoochstraten (*Michel de Hochstrat*) et avait obtenu le monopole d'impression et de vente des deux textes (1535). La de-

mande étant importante – notamment auprès de juristes et d'officiers hainuyers –, deux rééditions ont été nécessaires (1538 et 1540) avant que des tirages ultérieurs ne soient réalisés à Anvers encore (un autre exemplaire, imprimé en 1558, est également conservé à Mariemont), puis, finalement, à Mons. La gravure faisant face à la table des matières présente Charles Quint, trônant sous un dais, paré des attributs impériaux, entouré de conseillers et d'un secrétaire. Les armes du Habsbourg surmontent les blasons des pairies du Hainaut répartis tout autour de la scène centrale. Les écoinçons sont occupés, à gauche, par les écus du comté de Hainaut (ancien et moderne), à droite, par ceux des villes de Valenciennes et de Mons.

Jeton de compte de la saunerie de Salins, aux armes de Marguerite d'Autriche – Cuivre (Diam. : 28 mm ; Poids : 3 gr)
1527 – Besançon ? ; MRM, Médailler I.26
A/ Écu en losange, couronné, aux armes de Marguerite d'Autriche, entouré de la légende GETOIRE.POVR.LA.SAVNERIE DE SALIN
R/ Poignée de mains, surmontée par une colombe, le tout entouré de la légende DIEV.MAINTIENGNE.LA.FOI.EN.PAIX.1527

Jeton de compte de la saunerie de Salins, à l'effigie de l'empereur Charles Quint – Cuivre (Diam. : 27 mm ; Poids : 3 gr) 1540 – Besançon ? ; MRM, Médailler I.26

A/ Buste de Charles Quint, couronné et cuirassé, à gauche, entouré de la légende CAROLVS.V.IMP.RO.SEMPER.AVGVSTVS.-1540

R/ Aigle bicéphale avec l'écu de Franche-Comté en cœur, entouré de la légende GECTZ.POVR.LA.SAVNERIE.DE.SALINS

Jeton de compte de la saunerie de Salins, à l'effigie de Philippe II – Cuivre (Diam. : 29 mm ; Poids : 4 gr)
1557 – Besançon ? ; MRM, Médailler I.26
A/ Buste de Philippe II, couronné et cuirassé, à gauche, entouré de la légende PHS.D.G.REX.ANGLI.HISPA.DUX.ET.COM.-BVRGVM.
R/ Écu de Philippe II, avec l'écu de Franche-Comté en cœur, entouré de la légende GECTZ.POVR.LA.SAVNERIE.DE.SALIS.1557

- 113 Carreau de poêle avec allégorie de la Terre Terre cuite vernissée (H : 283 mm ; larg. : 219 mm)

  XVIº siècle Empire germanique ; MRM, O.157
- 114 Carreau de poêle avec saint André Terre cuite vernissée (H : 255 mm ; larg. : 195 mm)
  Fin XVIe siècle-début XVIIe siècle Empire germanique ; MRM, O.150
- 115 Thournier, Kampff unnd Ritterspiel, inn Eroberunge aines Gefärlichenn Thürns... Zu Bintz und Marienberg..., Francfort-sur-le-Main, Christian Egenolff, 1550 Papier, In-fol. (294 x 201 mm); MRM, inv. 19.401B

Cette relation anonyme est la seule connue en allemand des fêtes qui ont été organisées à Binche et Mariemont en 1549 par la gouvernante générale Marie de Hongrie en l'honneur de son frère, l'empereur Charles Quint, et de son fils, l'infant Philippe, futur Philippe II d'Espagne. Si l'on compte encore une trentaine d'exemplaires conservés à travers le monde (dont plus de la moitié en Allemagne), c'est cependant le seul exemplaire recensé en Belgique. Son intérêt réside aussi dans les quinze gravures sur bois que compte le volume. En réalité, il s'agit de bois récupérés de l'édition du *Theuerdank* (Nuremberg, 1517), le récit, mi-réel, mi-épique de Maximilien d'Autriche pour rejoindre sa jeune épouse, Marie de Bourgogne, en 1477. Ainsi, les illustrations d'origine présentent ici, d'une part, Charles Quint et sa sœur quittant Binche pour se rendre à Mariemont, de l'autre, l'assaut donné par les troupes impériales contre les défenseurs d'un véritable château construit en matériaux «légers» pour offrir un spectacle «grand format» à la famille princière. Ces réjouissances ont eu un large écho à travers le continent, comme le prouvent plusieurs relations conservées aussi en français, thiois, italien, castillan... Elles contribuent ainsi à servir une propagande impériale parfaitement maîtrisée.

116 Lettre autographe signée de MARIE TUDOR (1516-1558), reine d'Angleterre, adressée à Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas; s.l.n.d [1554] – [4] p. (317 x 213 mm). Sceau en pastille de cire rouge en p. 4; MRM, Aut. 62/1

Marie Tudor recommande à Marie de Hongrie l'ambassadeur impérial Simon Renard, homme de si saige conduicte en toutz endroyctz, et principalement en l'affayre du mariage d'entre monseigneur le roy et moy. Membre du Conseil privé, Renard accomplit diverses missions diplomatiques importantes, en France et au Concile de Trente notamment. Mais c'est en 1553-1554 que son action est prépondérante lorsqu'il est envoyé en Angleterre où vient d'être couronnée la catholique Marie Tudor. L'envoyé est le véritable artisan d'une union entre Tudor et Habsbourg; Renard représente le prince Philippe (futur Philippe II) dans le mariage par procuration qui se déroule le 9 juin 1554.

117 Lettre autographe signée de MARIE DE HONGRIE (1505-1558), gouvernante générale des Pays-Bas, adressée à Ferdinand I<sup>er</sup> de Habsbourg; Cigales, 10 mai 1558 – [4] p. (300 x 213 mm). Traces d'un sceau de cire rouge (disparu) en p. 4; MRM, Aut. 172/1a

Analyse dans *Trésors 2*, p. 72-73 (notice par B. FEDERINOV). Mention dans P. CULOT, p. 43-44, n° 92; G. DOCQUIER et B. FEDERINOV, p. 167-168

Dans cette lettre adressée à son frère, Marie de Hongrie, qui a remis ses fonctions de gouvernante générale et s'est retirée dans la péninsule ibérique, le félicite pour son élection définitive comme empereur germanique. Leur frère aîné, Charles Quint, avait également souhaité se décharger du pouvoir et Ferdinand, dès 1531, avait été élu roi des Romains. L'ancienne reine-régente s'est établie à Cigales, à proximité de la cour, où elle espère pouvoir jouir d'un repos bien mérité, ainsi qu'elle l'écrit: Aiant trouvé lieu fort propise a mon intencion pour mon retirement et demeure au roihalme de Tolede, despeche vers le roy pour m'en faire les despeches nessessaires affin que me y puist retirer ceste ariere saison au plus tart, ce que je desire trés fort.

Marie n'aura guère le loisir de goûter à cette quiétude; elle est terrassée par une crise cardiaque le 18 octobre suivant.

- **Aquarelle originale**. J.-L. HUENS, «Marie de Hongrie». Publiée dans *Nos Gloires*, t. III, n° 203; MRM, inv. LP20 B 001/3/203
- Médaille à l'effigie de Marie de Hongrie Bronze (Diam.: 60 mm; Poids: 42,72 gr)
  [1555] Empire germanique; MRM, Ac.2009/3

Cette médaille commémorative a probablement été frappée à l'occasion de la fin de la régence exercée par Marie de Hongrie sur les Pays-Bas. Dans le sillage de Charles Quint qui avait abdiqué à Bruxelles en 1555, sa sœur avait souhaité remettre ses fonctions et jouir d'un repos bien mérité. Au droit de la médaille, la princesse, richement vêtue et coiffée, est tournée vers la droite. La légende mentionne *Maria Regina Hung. Boh. Z Ludov. Uxor Phil. Reg. Hisp. Fil.* Le revers, accompagné d'un vers de Virgile *His Deus ocia fecit* (Une divinité leur a procuré ce repos), présente un navire voguant sur la mer calme, sous les rayons bienfaisants du soleil. Cette iconographie est une allégorie du gouvernement avisé que mena Marie de Hongrie pendant près de vingt-cinq ans.



Livre d'heures à l'usage de Rome, Paris, Thielman Kerver, 1522 – In-8° (227 x 150 mm). Reliure plein veau, plats fleuronnés; MRM, inv. 12.515 (Rel. 2A)

Analyse dans Trésors 2, p. 58-59 (notice par C. DEPREZ). Mention dans P. CULOT, p. 12, n° 8

Originaire de Coblence, Thielman Kerver s'installe à Paris comme imprimeur en 1497. La majorité de sa production est consacrée aux livres de dévotion privée, comme c'est le cas ici. Cet exemplaire, sorti des presses de Kerver peu de temps avant sa mort et publié sur vélin, est illustré de 59 bois en pleine page, dont plusieurs ont été peints et rehaussés d'or. Les encadrements ont également fait l'objet d'un soin tout particulier, incluant, çà et là,

divers motifs renaissants. Le premier feuillet arbore deux licornes, l'emblème de Kerver, installé *A l'enseigne de la Lycorne*, dans la rue Saint-Jacques, le quartier des imprimeurs parisiens. Le blason du (premier?) propriétaire qu'elles soutiennent, aux initiales *L D* reliées par un lac d'amour, n'a pas encore été identifié.

121•

Livre d'heures à l'usage de Rome, Paris, Gilles Hardouyn (pour Germain Hardouyn), [c. 1510] – Parchemin, In-8° (218 x 128 mm). Reliure en maroquin noir (XIX° siècle); MRM, inv. 13.399

La famille Hardouyn compte plusieurs libraires et imprimeurs dans la première moitié du XVIe siècle. Gilles (ou Gillet) Hardouyn (c. 1455-1521) se spécialise dans l'impression de livres d'heures de belle facture, comme c'est ici le cas. C'est d'ailleurs pour le compte de son frère Germain qu'il réalise ce livre d'heures. À la qualité d'impression des caractères, s'ajoute celle des nombreuses gravures qui agrémentent la composition. Ces illustrations ont été délicatement peintes et dorées, renforçant la proximité alors souhaitée avec la production manuscrite. Ces deux miniatures, qui marquent le début de l'office aux morts, présentent un couple attablé et la résurrection de Lazare par le Christ.

Livre d'heures à l'usage de Rome, Paris, Gilles Hardouyn, [c. 1513] – Parchemin, In-8° (200 x 127 mm). Reliure en veau fauve, ornements et arabesques sur les plats et semis d'étoiles; MRM, inv. 12.516 (Rel. 3A)

D'année en année, le même type de livre d'heures, agrémenté des mêmes illustrations, est réimprimé dans l'officine de Gilles Hardouyn. Cette version ne comporte que des modifications mineures avec le précédent exemplaire décrit ci-dessus. Ainsi, l'almanach pour quinze ans (1513-1529) en tête du volume confirme une impression légèrement plus tardive. Les deux miniatures présentent un épisode de l'Ancien Testament. Le roi David avait aperçu Bethsabée prendre son bain et en était tombé amoureux. Cette dernière était cependant mariée à Urie le Hittite, un officier des armées royales. Afin de

l'écarter de son épouse, David lui remet une lettre pour l'envoyer combattre devant Rabba, dans l'espoir que celui-ci y perdra la vie (folio de droite). C'est effectivement ce qui arrive (folio de gauche) et, après la punition divine qui fait périr le premier enfant du couple adultère, un second fils viendra au monde: le futur roi Salomon.

123 VIRGILE, Aeneis Vergiliana cum Servii Honorati Grammatici huberrimis commentariis..., Paris, Jean Barbier (pour Denis Roce, en
page de titre; pour François Regnault, au colophon), 1515 –
In-8° (277 x 194 mm). Reliure en veau brun; MRM, inv. 8293

Cette édition des œuvres de Virgile se divise en deux parties: les *Géorgiques* et les *Bucoliques* d'une part, l'Énéide de l'autre. Il s'agit de la version livrée par Josse Bade, agrémentée de commentaires et d'annotations compilés (Servius Honoratus, Aelius Donatus, Agostino Dati ou encore Filippo Beroaldo). La page de titre est un exemple typique d'une composition d'éléments assemblés. Le titre et l'adresse bibliographique, imprimés dans les encres noire et rouge, sont encadrés par un portique de style Renaissance. On remarque d'emblée qu'il s'agit de plusieurs motifs gravés de différentes factures. On notera également la marque de l'imprimeur parisien Denis Roce (ou Rosse), composée d'un écu tenu par deux griffons sous un rosier. Le tout est entouré de sa devise *A l'aventure tout vient a point qui peut atendre*.

124 TITE-LIVE, *Titi Livii Patavini Decas quarta*, Venise, Andrea Torresani, 1520 – In-8° (158 x 102 mm). Reliure plein cuir (XIX° siècle), ornée de fleurons et de l'emblème d'Alde Manuce (ancre au dauphin); MRM, inv. 8644

Analyse dans Trésors 2, p. 56-57 (notice par M.-Bl. DELATTRE)

Cette élégante impression vénitienne est sortie de l'atelier de feu Alde Manuce († 1515). Après sa mort, c'est son beau-père, Andrea Torresani, qui poursuit la production typographique jusqu'en 1529. Les presses sont alors

mises à l'arrêt avant la reprise de l'entreprise familiale par le petit-fils, Paul Manuce (1512-1574). Les innovations créées par Alde (format in-8°, préférence des caractères italiques aux caractères romains) sont maintenues, tout comme le «logo» du dauphin enroulé autour d'une ancre de marine. L'exemplaire présenté – une édition de *l'Histoire romaine de Tite-Live* – allie la précision technique de composition typographique à une décoration minutieuse, issue du monde du livre manuscrit. Ainsi, la page initiale du texte présente une lettrine et un délicat encadrement rehaussés de peinture. On notera également l'ex-libris apposé sur la marge inférieure: un Pégase portant un écu et un phylactère frappé de la devise *Stimulos dedit emula virtus* – un vers tiré de Lucain («Une saine émulation les aiguillonna»; *La Pharsale*, 1, 120). Il s'agit peut-être de la marque d'appartenance de Charles Guillard (1456-1537), seigneur de L'Espichelière, président au Parlement de Paris.

125 Livre d'heures à l'usage de Rome, Paris, Geoffroy Tory, 1531 – In-8° (207 x 134 mm). Reliure dorée à la plaque, à la marque du « Pot cassé » ; MRM, inv. 12.513 (Rel. 46A)

Analyse dans Trésors 2, p. 62-63 (notice par B. Federinov). Mention dans P. Culot, p. 20-22,  $n^{\circ}$  28

Né à Bourges vers 1480, Geof(f)roy Tory réalise son cursus universitaire avant de se rendre à Paris, où il enseigne la grammaire et la philosophie dans plusieurs collèges (1507-1514). Parallèlement, il réalise la traduction de plusieurs textes antiques, avant de prendre le chemin de l'Italie. Il s'y forme à l'art typographique, puis revient dans la capitale française. Installé comme libraire *A l'enseigne du Pot cassé* dès 1521, ses recherches l'amènent à rédiger un traité de typographie, le *Champ fleury*, et à se spécialiser dans l'impression de livres d'heures. Cet exemplaire fait partie des plus belles réalisations de Tory: la plupart des bois ont d'ailleurs été gravés par Tory luimême. La reliure du volume, également composée par ses soins, présente un décor d'arabesques délicatement agencé autour du pot cassé, transpercé par une flèche. Le dos de la reliure, refait au XIXe siècle, présente une alternance d'initiales «F» et de salamandres couronnées, emblèmes du roi François ler.

126 Guillaume DE LORIS, Jean DE MEUN(G), Cy est le Rommant de la Roze..., Paris, [Antoine Cousteau] (pour Galliot du Pré), 1531 – In-fol. (283 x 200 mm). Reliure en maroquin bleu nuit, filets d'en-

cadrement; MRM, inv. 22.908

On conserve, à travers le monde, environ 300 manuscrits du Roman de la Rose, véritable «best-seller» du bas Moyen Âge. Rédigé en deux temps au cours du XIIIe siècle (Guillaume de Lorris, vers 1215-1230; Jean de Meun, vers 1270-1280), il conte les tentatives d'un homme (l'Amant), aidé ou entravé par plusieurs personnages allégoriques, pour conquérir le cœur de celle qu'il aime (la Rose). Si la première partie est toute empreinte d'amour courtois et de galanterie, sa continuation par Jean de Meun adopte un ton beaucoup plus mordant, critiquant et devisant sur la société contemporaine, offrant par ce biais une large somme à vocation didactique. Le texte connaît par la suite divers remaniements, adaptations, traductions, mises en prose... La vingtaine d'impressions connues (entre 1481 et 1538) prouve que la demande était toujours importante au début du XVIe siècle. Parmi celles-ci, cet élégant exemplaire imprimé pour Galliot du Pré († 1560), libraire juré de l'Université de Paris. Son empreinte (un cheval dans un pré) et son nom figurent en bas de la page de titre, tandis que sa marque typographique (une nef surmontée de la devise Vogue la guallee) a été posée en fin de volume. On notera le bel encadrement gravé en page de titre, composé de quatre bois distincts à la riche ornementation Renaissance.

127•

Jean Bessarion, *In calumniatorem Platonis libri quatuor...*, Venise, Andrea Torresani, 1516 – In-fol. (325 x 210 mm). Reliure en maroguin brun «à la fanfare»; MRM, inv. 12.535 (Rel. 91B)

Analyse dans Tr'esors 2, p. 54-55 (notice par M.-Bl. Delattre). Mention dans P. Culot, p. 20, n° 27

Issu de l'Église orthodoxe grecque, Jean (Basilius) Bessarion (1403-1472) participe au concile de Ferrare-Florence qui vise à rapprocher les points de vue de Rome et de Constantinople. Malgré la signature du décret d'union

des deux Églises, celle-ci n'est pas reconnue dans l'Empire byzantin et Bessarion est contraint de regagner l'Italie. Il se voit confier par la suite d'importantes missions diplomatiques et est gratifié, en retour, de titres prestigieux, dont celui de patriarche latin de Constantinople. Fin lettré, il permet de sauver de nombreux manuscrits voués à la destruction devant l'avancée ottomane et la chute de la métropole orientale (1453). Il contribue également au renouvellement des études sur la philosophie platonicienne. Ce type de texte rentrait donc parfaitement dans la politique d'impression d'Alde Manuce († 1515), célèbre imprimeur-éditeur vénitien. Le colophon ne laisse cependant planer aucun doute, car l'impression est due au beau-père d'Alde, Andrea Torresani, qui a repris les activités de l'officine de son défunt gendre. La magnifique reliure qui recouvre le volume est cependant plus tardive (vers 1550). Elle a été exécutée pour Jean Grolier, trésorier de France et de Milan, surnommé le «prince des bibliophiles», peut-être par l'atelier dit «de l'arc de Cupidon».

128 PROCOPE DE CÉSARÉE, Raffaelo MAFFEI (trad.), *De Bello persico*, Rome, Eucharius Silber, 1509 – In-fol. (280 x 215 mm). Reliure en veau brun, décor d'arabesques et de fers dorés; MRM, inv. 12.536 (Rel. 45B)

Analyse dans Tr'esors 2, p. 52-53 (notice par M.-Bl. Delattre). Mention dans P. Culot, p. 19,  $n^{\circ}$  26

Cette impression romaine des *Guerres de l'empereur Justinien contre les Perses* a fait l'objet d'une reliure particulièrement prestigieuse. Réalisée probablement par l'atelier du relieur et doreur Claude de Picques, elle a été exécutée pour Thomas Mahieu (c. 1520-c. 1590), conseiller et secrétaire d'Henri II, premier secrétaire des finances de Catherine de Médicis. Initié à la bibliophilie de luxe par Jean Grolier, il l'imite en faisant relier ses livres de riches reliures. Celle-ci est l'une des plus somptueuses encore conservées. Au centre du plat supérieur, un compartiment indique le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre. La marge inférieure porte la mention *Tho. Maioli et amicorum*, symbolisant l'amour que portent Thomas Mahieu et ses amis humanistes aux textes anciens.

JEAN LEMAIRE, Les illustrations de Gaule et singularitéz de Troye, par maistre Jean le Maire de Belges, Avec la Couronne margaritique & plusieurs autres œuvres de luy, non jamais encore imprimees, Lyon, Jean de Tournes, 1549 – In-fol. (342 x 211 mm). Reliure en veau brun; MRM, inv. 29.220

Jean Lemaire (1473-1524) est un poète et chroniqueur d'origine hainuyère qui a connu son heure de gloire dans la première moitié du XVIe siècle. Entré au service de Marguerite d'Autriche lorsque celle-ci est encore en Savoie (1504), il est attaché au service de son frère Philippe le Beau dès l'année suivante en qualité d'historiographe. Après la mort de ce dernier et la prise de fonction de Marguerite comme régente des Pays-Bas au nom de son neveu l'archiduc Charles (futur Charles Quint), Lemaire est nommé indiciaire (chroniqueur) de la cour de Bourgogne. Il est chargé de rédiger l'histoire et les hauts-faits des princes auxquels il est attaché. En 1512, il passe au service de la Maison de France. C'est précisément à cette époque que paraît la première édition de ses Illustrations de Gaule, un texte en prose qui cherche à démontrer l'origine mythique des Français depuis la plus haute antiquité. Pas moins de 36 éditions du texte vont voir le jour jusqu'en 1549; la dernière en date est présentée ici. Ce volumineux in-folio, qui comprend en réalité plusieurs textes de Lemaire - dont certains jusqu'alors inédits -, est pourtant la dernière édition d'un texte de Lemaire avant la fin du XIX° siècle! L'imprimeur-éditeur lyonnais Jean Ier de Tournes a réalisé un travail de qualité: la belle mise en page, les caractères raffinés, les lettres ornées et les superbes fleurons rehaussent cette impression sortie de ses presses. La page de titre est également de haut vol: un cadre «au Midas», orné de «cuirs enroulés», accueille divers personnages allégoriques ou issus de la mythologie grécoromaine.

Vase à couvercle orné de rinceaux et de grotesques – Laiton (Diam. max. : 228 mm ; H. totale: 210 mm ; Poids total : 5,465 kg) XVIe siècle – Allemagne ? ; MRM, inv. III.G.76

Ce vase cylindrique est orné d'une décoration luxuriante, composée de cariatides ailées tenant de grandes couronnes de laurier alternant avec des aigles et des motifs floraux. Le couvercle est divisé en sept compartiments, dont chacun renferme une des vertus théologales et cardinales. Leurs attributs et leur désignation latine permet des les identifier : l'Espérance, la Foi, la Charité, la Sagesse, la Tempérance, le Courage et la Justice.

131 • Lettre autographe signée de TIZIANO VECELLIO, dit TITIEN (1488 ou 1489-1576) adressée à Ferdinand de Habsbourg, roi des Romains; Innsbruck, 20 octobre 1548 – [4] p. (283 x 224 mm). Traces d'un sceau de cire rouge (disparu) en p. 4 ; MRM, Aut. 1188/5

Mention dans G. Docquier et B. Federinov, p. 179-180

Dans sa missive, le peintre demande que le roi des Romains ordonne à ses conseillers d'autoriser les coupes de bois dans la forêt de *Rorbolt* (dans le Pustertal; Autriche, Tyrol oriental) que souhaite faire Titien. Il indique également avoir presque achevé les portraits des princesses qu'il lui fera parvenir prochainement. Le texte en marge est un résumé en allemand, sans doute réalisé par un secrétaire pour faciliter au souverain la compréhension de la lettre de Titien.

[Traduction partielle:] Roi Sérénissime et Puissantissime et Seigneur Clémentissime. Bien que la lettre que Votre royale Majesté, dans sa royale bonté, m'ait octroyé la faveur que, sur le bois que je transporterai pendant trois ans, la douane me remette [...] par année. Néanmoins, Seigneur très gracieux, comme j'en sollicitais l'expédition, il m'a paru que les conseillers de la Chambre mettaient obstacle à la permission de faire des coupes dans la forêt dite de Rorboldt parce que Votre Majesté, dans son dispositif, n'en fait pas mention [...]. Aussi, je supplie humblement Votre Majesté d'aviser à ce qu'ils ne m'empêchent pas de couper dans cette forêt [...]. Les portraits des filles sérénissimes seront finis en deux jours et je les emporterai à Venise, d'où je m'arrangerai en toute diligence et avec tout mon savoir pour les envoyer promptement à Votre Majesté.

PIETRO CATANEO, *I quattro primi libri di architettura*, Venise, Paul Manuce, 1554 – In-folio (340 x 234 mm). Demi-reliure cartonnée (XIX<sup>e</sup> siècle ?); MRM, inv. 8660

Attaché à la République de Sienne depuis son enfance, Pietro Cataneo (c. 1510-c. 1574) est formé pour en devenir l'architecte attitré. S'il est amené à réaliser ou achever certains monuments civils et religieux en tant que «commandes d'État», ce sont surtout ses bonnes connaissances en mathématiques et en ingénierie militaire qui seront mises à profit. De ses réparations et améliorations de fortifications à travers le territoire siennois, Cataneo va théoriser de nombreux modèles de plans radioconcentriques. L'editio princeps de ce traité d'architecture, exposée ici, se divise en quatre livres: l'architecture militaire (villes et citadelles), les matériaux de construction et leurs utilisations, l'architecture religieuse, les palazzi et demeures privées. La bonne diffusion de l'ouvrage entraînera une nouvelle édition, augmentée de quatre nouveaux livres et toujours éditée à Venise chez Paul Manuce (Paolo Manuzio). La planche proposée ici présente le plan d'une ville portuaire en forme d'ennéagone, flanquée d'une citadelle et d'une rade, le tout solidement bastionné.

- Médaillon ornemental représentant le Jugement de Salomon
   Bronze, partiellement doré (Diam. max. : 15,8 cm ; Poids : 431 gr)
  Milieu du XVIº siècle Anvers ? ; MRM, inv. III.K.29
- Médaillon ornemental représentant le Jugement de Pâris Bronze, partiellement doré (Diam. max. : 15,4 cm ; Poids : 338 gr)
  Milieu du XVIº siècle Anvers ? ; MRM, inv. III.K.30



«L'empereur Charles Quint», gravure tirée de Laurent VAN HACHT GOIDTSENHOVEN, *Chroniicke vande hertoghen van Brabant...*, Anvers, Jérôme I Verdussen, 1612, fol. 94r; MRM, inv. 20.978

- \*Bruxella», gravure tirée de Willem et Jean BLAEU, Novum ac magnum Theatrum urbium Belgicae regiae, t. I, Amsterdam, Blaeu, [1649]; MRM, inv. 22.920
- Armoiries de Charles Quint et de ses ascendants, planche tirée de Joseph Van Driesten, *Le Grand Armorial de la Toison d'or*, Lille, E. Leleu, [1914] (fac-simile du manuscrit d'Antoine DE BEAU-LAINCOURT, roi d'armes de la Toison d'or), p. 162; MRM, inv. 29.609
- «Nobilis Hannoniae comitatus descriptio. Pays de Haynault tenu de Dieu et du Soleil», gravure tirée de Georg BRAUN et Frans Ho-GENBERG, Civitates orbis terrarum, livre 3, Cologne, Gottfried von Kempen, 1581-1588, fol. 23; MRM, inv. 19.027
- «Arcus Philippei Pars anterior», gravure tirée de Jean-Gaspard GEVAERTS (aut.), Pierre-Paul RUBENS et Théodore VAN THULDEN (ill.), Pompa introitus honori Serenissimi principis Ferdinandi Austriaci Hispaniarum infantis..., Anvers, Jean Meursius, 1641, [entre p. 24-25]; MRM, inv. 29.615
- \*Leo Belgicus », gravure tirée de Famiano STRADA, De bello Belgico. Decades duae ab excessu Caroli V. Imp. usq. ad initium praefacturae Alexandri Farnesii Parmae..., Francfort-sur-le-Main, Johannes Beyer, 1651, titre gravé; MRM, inv. LP17 A 0010



V. BELGII VNITI PRINCEPS.

## **Bibliographie**

N.B.: La bibliographie suivante ne se veut aucunement exhaustive. Elle reprend les notices, articles et monographies cités au moins à deux reprises dans les pages qui précèdent. Stricto sensu, elle ne concerne que les pièces présentées dans le cadre de l'exposition *D'or et d'azur*.

- P. Bonenfant, «Actes concernant les rapports entre les Pays-Bas et la Grande-Bretagne de 1293 à 1468 conservés au château de Mariemont», dans Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 109, 1944, p. 53-125
- M.-C. Bruwier, G. Docquier et B. Goffin (coord. et éds), *Mémoires* d'Orient. Du Hainaut à Héliopolis, Morlanwelz, 2010
- P. CULOT, Prestige de la bibliothèque, Morlanwelz, 1967 (Trésors inconnus du Musée de Mariemont, II)
- G. DOCQUIER, «Le document autographe, une «non-réalité» pour l'historien ? Quelques réflexions sur les traces écrites autographes à la fin du moyen âge et à l'aube des temps modernes», dans *Le Moyen Âge*, t. CXVIII, 2012, n° 2, p. 387-410
- G. DOCQUIER et B. FEDERINOV, *Autographes*, Morlanwelz, 2008 (*Cahiers de Mariemont*, 37-38)
- M.-J. Durry, *Autographes de Mariemont*.Première partie: *Avant* 1800, 2 vol., Paris, 1955
- N. THOMAS, I. LEROY et J. PLUMIER (dir.), *L'or des dinandiers. Fondeurs et batteurs mosans au Moyen Âge*, Bouvignes-Dinant, 2014 (*Cahiers de la Maison du Patrimoine médiéval mosan*, 7)
- B.-M. TOCK, «Catalogue sommaire des actes diplomatiques latins et français conservés au Musée royal de Mariemont», dans *Cahiers de Mariemont*, 15, 1984, p. 15-28
- J. TOUSSAINT (dir.), Art du laiton dinanderie, Namur, 2005 (Monographies du Musée provincial des Arts anciens du Namurois, 30)
- Trésors de Mariemont. Collection Raoul Warocqué, Morlanwelz, 2007 (Trésors de Mariemont, 1)
- Trésors de Mariemont. Collection de la Bibliothèque, Morlanwelz, 2010 (Trésors de Mariemont, 2)
- A. VERBANCK-PIÉRARD et N. MASSAR (dir.), *Parfums de l'Antiquité. La rose et l'encens en Méditerranée*, Morlanwelz, 2008









